

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

(38^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mardi 26 Octobre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD STASI

1. — Loi de finances pour 1983. — Discussion générale d'un projet de loi (p. 6315).

M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances.

M. Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

MM. Planchou,
Jans,
Royer,
Baliigand,
René Souchon.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Fait personnel (p. 6330).

MM. Robert-André Vivien ; Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

3. — Ordre du jour (p. 6330).

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD STASI,

vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1983

Discussion générale d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1983 (n° 1083, 1165).

La parole est à M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, mesdames, messieurs, le projet de loi de finances pour 1983 est maintenant connu depuis sept semaines. Chacun a pu l'analyser dans le détail et, en conséquence, le juger et le juger.

M. Edmond Alphandery. C'est vrai !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Ce délai n'a pas toujours été l'occasion d'un débat approfondi : je dois avouer ici que cela a été une déception, mais je dois aussi, hélas, reconnaître que l'opposition a su fausser, en quelque sorte, ce débat. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Claude Gaudin. Mais il n'a pas commencé !

M. Jean Proriel. L'opposition est déjà coupable !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, laissez s'exprimer M. le rapporteur général.

M. Christian Pierret, rapporteur général. En effet, lorsqu'elle a pris connaissance du projet de loi de finances, se rendant compte qu'il s'inscrivait totalement dans la logique de la politique économique mise en œuvre depuis juin dernier, l'opposition, à court d'arguments, a choisi son terrain en faisant porter la discussion sur le plus dérisoire, c'est-à-dire sur la présentation du budget et sur la vaine querelle de la débudgétisation.

M. Jean-Marie Caro. Pas si vaine que cela !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Il me faut donc répondre ici, mes chers collègues, comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, notamment dans mon rapport écrit, aux critiques excessives qui ont été largement développées dans les médias depuis le mois de septembre.

Ces critiques ont porté sur trois points : les modifications comptables de la loi de finances, les changements qui traduisent les nouveaux modes d'intervention de l'Etat dans la vie économique et les prévisions sur lesquelles se fonde le budget économique pour 1983.

Aucune des modifications comptables intervenant dans la loi de finances pour 1983, qu'il s'agisse de l'utilisation de la technique du prélèvement sur recettes pour le fonds de compensation de la T.V.A. ou pour le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, ou qu'il s'agisse de la création du versement de l'Etat à lui-même pour la taxe sur les salaires, n'a de conséquence sur l'équilibre du budget.

M. Jean-Pierre Soisson. Ce n'est pas vrai !

M. Christian Pierret, rapporteur général. On peut, certes, discuter sans fin de l'opportunité de ces mesures, mais on ne peut pas dire qu'elles soient sans précédent.

Je rappellerai rapidement que le budget de 1973, présenté par M. Giscard d'Estaing et qui modifiait la présentation des dégrèvements et des remboursements d'impôts, voyait, de ce fait, diminuer de 5 p. 100 la masse de ses recettes et de ses dépenses.

Où encore, s'il faut donner d'autres exemples, que, dans le budget de 1975, présenté par M. Fourcade, les dépenses étaient réduites de 7 milliards de francs par la création de deux pré-

lèvements sur recettes. Enfin, plus près de nous, la nouvelle présentation des retraites des P.T.T. a minoré de 5 milliards de francs les dépenses et les recettes dans le budget de 1979 présenté par M. Papon sous l'autorité de M. Barre.

Quant à la critique des opérations dites « de débudgétisation », elle mérite, elle aussi, un rappel rapide du passé.

Les exemples n'ont pas manqué, en effet, depuis le début des années 1960. Que l'on se souvienne de la suppression de la caisse autonome d'amortissement en 1959 qui a fait disparaître de la charge de la dette publique les dépenses d'amortissement des emprunts d'Etat. Que l'on se souvienne de la création de la caisse des prêts aux H.L.M. en 1970, ou encore du déclassement de 50 000 kilomètres de routes nationales, dites secondaires...

M. Alain Bonnet. C'est scandaleux !

M. Christian Pierret, rapporteur général. ... ou encore du transfert au Crédit agricole, des prêts du F.D.E.S.-agriculture, ou encore du financement des autoroutes par des emprunts gagés sur les péages, ou encore de la Caisse nationale des télécommunications, et caetera.

M. Alain Bonnet. Rappel utile !

M. Jean-Pierre Balligand. Quelle liste !

M. Christian Pierret, rapporteur général. La liste est longue, très longue. Je préfère m'arrêter là. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur de nombreux bancs des communistes.)

J'ai donc, très sincèrement, du mal à comprendre la raison pour laquelle l'opposition est amenée, pour gonfler les chiffres, oubliant ce qu'elle a fait dans le passé, à utiliser des artifices.

C'est ainsi que, pour accroître le déficit qui, conformément aux engagements stricts du Président de la République, est bien, dans ce projet de budget, limité à 3 p. 100 du P.I.B., on y ajoute complaisamment une hypothétique dotation du F.D.E.S. alors qu'en 1983 l'Etat substitue à l'octroi de prêts par le Trésor la technique des bonifications d'intérêts.

M. Robert-André Vivien. Artifice ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Là non plus, il ne s'agit pas, monsieur Robert-André Vivien, d'un phénomène nouveau : de 4 milliards de francs en 1970, les bonifications sont passées à 22 milliards de francs en 1980.

Ce qui est nouveau, en revanche, c'est que l'opposition inclut dans les dépenses budgétaires le montant des prêts bonifiés. Je suis étonné de voir que cette méthode, qui n'a jamais été utilisée dans le passé par les ministres du budget, est aujourd'hui préconisée par nos censeurs.

De même, j'observe avec curiosité leur technique qui consiste à corriger le déficit en y incluant les dépenses du fonds spécial de grands travaux. Je rappelle que ces travaux sont financés par un emprunt gagé sur une taxe affectée dont le produit atteindra environ un milliard de francs en 1983 et qu'en aucun cas le fonctionnement du fonds ne viendra accroître le montant des ressources que le Trésor devra dégager pour financer le solde d'exécution de la loi de finances.

M. Jean-Pierre Soisson. Evidemment !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Enfin, on a critiqué les prévisions sur lesquelles repose le projet de budget, mais le propre du Gouvernement est bien de prévoir, et donc de choisir parmi les différentes hypothèses qui peuvent être retenues.

Il est, certes, plus facile de faire comme M. Chirac, qui a récemment déclaré qu'il n'avait pas de programme économique puisqu'il ne savait pas ce que seraient dans cinq mois le cours du dollar, le prix du pétrole ou celui des matières premières.

Mais prétexter le caractère discutable propre à toute prévision économique, quelle qu'en soit l'époque, pour accuser le Gouvernement de sous-évaluer les dépenses, notamment les dépenses relatives à la charge de la dette publique, c'est à nouveau, hélas, falsifier la réalité.

Qu'aurait-on dit si le projet de budget n'avait pas respecté, pour le calcul de la charge de la dette publique, les hypothèses économiques qui sont celles du rapport économique et financier ? On aurait pu parler opportunément de truquage.

En outre, on se garde bien de signaler à l'opinion que la charge de la dette n'a pas été sous-évaluée en 1982, contrairement à la pratique constante du passé, et que, en conséquence, sa progression sera nécessairement plus faible en 1983.

Enfin, on ne peut passer sous silence les modifications techniques de la gestion de la dette qui permettront à l'Etat de réaliser, l'an prochain, d'importants gains de trésorerie.

M. Robert-André Vivien. Vous opérez des transferts, monsieur Pierret, et vous le savez bien !

M. Christian Pierret, rapporteur général. D'un mot, je voudrais dire que tout exercice de reconstruction du budget de 1983 selon la présentation et la structure du budget de 1982 est, par définition, par nature, artificiel et sans véritable signification, surtout lorsque l'on ajoute aux dépenses prévues celles que l'Etat ne finance plus, sans pour autant retrancher les dépenses nouvelles qu'il met à sa propre charge.

Par ce faux débat, mesdames, messieurs de l'opposition, que vous avez réussi, je dois le reconnaître, à engager sinon dans l'opinion publique, du moins dans les médias, vous cherchiez en fait à rendre inaudibles notre logique et notre ambition pour la France.

Que sont cette logique et cette ambition ?

Notre politique économique constitue l'un des instruments par lesquels nous entendons enraciner nos choix internationaux et nos choix internes.

Sur le plan international — et le Président de la République, à plusieurs reprises, au cours des dernières semaines, l'a réaffirmé — il s'agit d'agir sur ce qui est, à nos yeux, le problème essentiel de la fin du XX^e siècle, à savoir l'intégration réelle dans la communauté internationale des pays en voie de développement.

Il s'agit par ailleurs — et chacun comprendra que cette deuxième entreprise est intimement liée à la première — d'assurer aux pays européens le maintien d'une industrie et donc d'une économie permettant à l'Europe de peser sur le destin du monde.

Dans cette optique, les relations entre la République française et la République fédérale d'Allemagne prennent une singulière importance : il ne peut y avoir, sur le plan de la conjoncture économique, de maîtrise des événements si les deux pays n'œuvrent pas tous deux en même temps en faveur du soutien de l'activité économique et du retour à la nécessaire stabilité monétaire.

A plus long terme, il n'est pas possible aux industries européennes de résister au défi japonais si, dans des domaines aussi stratégiques que sont l'industrie électronique et les nouvelles industries telles que la robotique, l'espace, la biochimie, les industries françaises et allemandes ne s'allient pas étroitement. C'est le sens des paroles prononcées, il y a quelques jours, par M. le ministre de l'économie et des finances. C'est également, me semble-t-il, la signification profonde des entretiens qu'ont eus récemment le Président François Mitterrand et le Chancelier Helmut Kohl.

Ces conceptions qui forment l'assise de notre vision des choses impliquent naturellement que le crédit international de la France soit renforcé : sans lui, rien de durable ne peut être entrepris. Tout ce qui est fait pour assainir l'économie française ne peut que faciliter ce renforcement.

La politique de la France, naturellement, ne se fait pas à la corbeille et ne se détermine ni à Zurich ni à Wall Street. Les marchés financiers internationaux ne doivent pas être les juges de notre politique économique.

Cependant, il faut avoir sans cesse présent à l'esprit qu'ils ne le seront pas dès lors que nous saurons contenir les déficits de l'Etat et des régimes sociaux, que nous contienrons la pression fiscale globale, que nous réussirons à mettre en place une politique de l'épargne qui permettra le bon fonctionnement du marché des valeurs en France.

Il est bien clair que cette conception fondamentale du rôle et de la place de la France dans le monde implique notre acceptation d'une économie française ouverte sur l'extérieur. Le quart de notre produit intérieur brut est fait d'échanges avec l'extérieur, il ne saurait donc y avoir dans notre pays de développement « autocentré ».

Il est non moins clair que cette ouverture vers l'extérieur nous impose des disciplines sévères et nous fait courir des risques. A ce titre, nous acceptons les aléas de la conjoncture internationale comme des faits, simplement comme des faits, qu'il nous importe de maîtriser.

En outre, il est clair que nous sommes dans la logique des dernières élections présidentielles et législatives.

En mai et en juin 1981...

M. Jean-Claude Gaudin. C'est bien loin !

M. Christian Pierret, rapporteur général. ... la France n'a pas voté pour une société socialiste dans les sept ans à venir : elle a voté en faveur du projet politique défendu par M. François Mitterrand...

M. Jean-Claude Gaudin. Ce n'est pas vrai !

M. Christian Pierret, rapporteur général. ... c'est-à-dire en faveur d'une société plus ouverte, plus humaine et plus démocratique.

M. Francis Geng. C'est la méthode Coué !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Nous voulons respecter le choix profond du corps électoral, et nous n'irons donc pas subrepticement vers un petit matin où l'on dirait aux Français : vous êtes dans une société socialiste !

C'est pourquoi nous entendons contenir l'augmentation du poids des prélèvements obligatoires.

C'est pourquoi, et M. le ministre chargé du budget l'a déclaré sans ambiguïté, nous ne chercherons pas, par je ne sais quelle « réforme fiscale globale », à imposer au corps social des prélèvements d'Etat trop importants.

C'est pourquoi nous continuerons à rechercher l'amélioration des mécanismes permettant le développement et la meilleure orientation possible de l'épargne.

Tout l'effort du Gouvernement de M. Pierre Mauroy est de concilier réformes et rigueur. On me dira que tout ce que j'exprime cet après-midi est une reconstruction de ce qui s'est passé ; que le Gouvernement, après avoir succombé aux mirages de la facilité, redécouvre le poids de la nécessité.

Au contraire ! Je me suis efforcé, dans mon rapport écrit, d'expliquer rigoureusement quelle a été la conduite de la politique économique de la France depuis quinze mois.

L'an dernier, nous avons compté sur une relance modeste de l'économie française car tous les instituts d'analyses économiques, notamment la chambre de commerce et d'industrie de Paris, le G. A. M. A., le B. I. P. E., l'O. C. D. E. laissaient prévoir une reprise de l'économie mondiale pour le second semestre de 1982. Dès l'automne de 1981 nous avons mis en place les moyens qui nous permettraient de corriger le tir. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait !

Mais, j'en ai bien conscience, cette réponse peut paraître un peu facile et donner à penser que je fuis la question à laquelle je vais pourtant répondre clairement. Y a-t-il eu un changement de cap ? Non ! Nous maintenons le cap !

M. Edmond Alphandery. Lequel ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Le cap, c'est la solidarité, la justice sociale et la reconstruction économique.

Oui, nous avons gardé le cap mais nous avons infléchi, il est vrai, notre politique, ainsi que le disait récemment notre collègue Lionel Jospin. (*Exclamations et rires sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Serge Charles. C'est très subtil !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Ce nouveau cours était nécessaire : je le dis, et je l'assume, sans état d'âme !

Dans le cadre d'une reprise de la croissance, nous nous sommes attaqués aux deux problèmes de fond de notre économie, à savoir l'inflation et la désindustrialisation.

M. Robert-André Vivien. Avec quel succès ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Christian Pierret, rapporteur général. Oui ! c'est un succès ! (*Rires sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) La reprise ne s'est pas produite. (*Ah ! sur les mêmes bancs.*) Nos deux objectifs vitaux restent la lutte contre l'inflation et contre la désindustrialisation, très largement entamée les dernières années. Nous sommes résolus à atteindre ces objectifs, même — j'allais dire surtout — dans des conditions difficiles, voire traumatisantes pour le corps social.

Cela implique des sacrifices, mais justement répartis, et chacun devra faire preuve de discipline !

Je n'ai pas l'espoir de voir l'opposition nous reconnaître le mérite du courage.

M. Robert-André Vivien. Du courage, vous n'en n'avez aucun ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Monsieur Vivien, les orateurs des groupes s'exprimeront plus tard !

M. Jacques Toubon. Ce n'est pas faire preuve de courage que de reculer au bord du gouffre !

C'est l'instinct de conservation ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Forgues. La discussion sur le statut de Paris est terminée, monsieur Toubon !

M. le président. La parole est à M. Pierret et à lui seul ! Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur général.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Je ne m'attendais pas, monsieur Toubon, à ce que vous fassiez preuve de courage dans vos interventions !

Le droite ne décerne ses éloges qu'à titre posthume, on vient de le voir lors de la mort de Pierre Mendès-France. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivien. Oh ! un peu de pudeur, s'il vous plaît ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Jacques Marette. Voilà qui vient comme un cheveu sur la soupe, monsieur Pierret !

M. Christian Pierret, rapporteur général. En revanche, j'espère que les Français, eux, comprendront et approuveront notre démarche, la seule possible.

M. Francisque Perrut. Vous n'en prenez pas le chemin !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Le projet de budget pour 1983 correspond bien à ces choix fondamentaux. En effet, il traduit une volonté de maîtriser le déficit pour qu'il soit financé dans de bonnes conditions.

Ce déficit résulte d'un mouvement modéré des recettes et d'une réorientation des dépenses.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Les recettes du projet de budget pour 1983 correspondent à une ambition : celle de stabiliser la pression fiscale d'Etat.

C'est ainsi que le solde net des recettes nouvelles procurées par les diverses mesures figurant dans ce projet s'élèvent à 1 milliard 970 millions de francs.

Le taux de la pression fiscale d'Etat serait ainsi strictement maintenu à son niveau de 1982, c'est-à-dire à 18,3 p. 100 du produit intérieur brut total.

M. Robert-André Vivien. C'est faux !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Naturellement, cet objectif ambitieux ne peut être atteint que dans le cadre de la croissance prévue par le rapport économique et financier.

La deuxième caractéristique des recettes est la volonté de mieux répartir le poids de l'impôt entre les Français et entre les groupes sociaux de Français. C'est pourquoi les tranches du barème de l'impôt sur le revenu sont revalorisées en tenant compte du montant de l'inflation et il en va de même pour le plafond du quotient familial.

Une tranche à 65 p. 100 est créée et la cotisation exceptionnelle de 10 p. 100 perçue en 1982 a été ramenée à 7 p. 100 pour 1983, étant précisé qu'elle ne s'appliquera l'année prochaine qu'à la partie de l'impôt supérieure à 28 000 francs.

La lutte contre la fraude fiscale, sur laquelle notre Assemblée a très souvent et à juste titre insisté, demeure une priorité de l'action gouvernementale ; il faut également le souligner. Des diverses dispositions proposées dans ce domaine, il est attendu une amélioration des rentrées fiscales de 3 milliards de francs en 1983.

En outre, le Gouvernement propose d'importantes mesures de simplification de la législation fiscale, notamment en ce qui concerne l'imposition des plus-values, célèbre construction kafkaïenne qui avait donné à cette assemblée l'occasion de passer bien des nuits laborieuses !

Ainsi s'affirme clairement une puissante volonté de justice qui n'a d'égal que celle d'encourager l'initiative et la responsabilité de tous ceux qui participent au développement économique de notre pays.

Evidemment, cette orientation, en matière de recettes, n'est pas suffisante : le montant et la nature des dépenses sont également des éléments essentiels à analyser.

De ce point de vue, le projet se caractérise par une volonté de mieux utiliser les deniers publics. Cela explique l'effort d'économies portant sur les crédits de fonctionnement qui n'ont été reconduits qu'en francs courants, ce qui montre l'ampleur et la nouveauté de l'effort !

Force est d'admettre que dans le domaine des économies le projet de loi de finances pour 1983 ne peut être considéré que comme une amorce ; mais il se situe dans la bonne voie, puisque l'effort d'économie concerne les dépenses de fonctionnement. Cela implique que les créations d'emplois publics ont, pour l'essentiel, été réalisées par la loi de finances rectificative de 1981 et par le budget de 1982 : il convient maintenant de redépenser les effectifs pour mieux répondre aux besoins réels.

Le projet de budget pour 1983 marque aussi clairement que l'Etat ne peut ni ne doit tout faire. C'est pourquoi il amorce une meilleure répartition des charges entre l'Etat et les régimes sociaux et une répartition plus rationnelle des responsabilités entre l'Etat et les institutions financières.

S'agissant des régimes sociaux, la volonté de maîtriser les dépenses a été clairement affirmée. Elle prend en compte le fait que les ressources de ces régimes ne doivent pas être augmentées dans la mesure où elles pèsent sur l'emploi. En effet, il faut sortir d'une structure autodestructrice des prélèvements sociaux si l'on entend sauvegarder la couverture des principaux risques et réduire le chômage — ce qui est l'une de nos principales priorités.

Le partage des eaux entre l'Etat et les institutions financières, dans ce projet, montre la nécessité de saisir le législateur du projet de loi bancaire afin que les règles du jeu soient plus complètement et plus précisément définies.

Enfin, ce projet de budget marque aussi une première étape vers une nouvelle répartition des compétences et des ressources entre l'Etat et les collectivités locales.

M. Michel Barnier. Ce n'est pas vrai.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Les transferts de compétences se traduisent par un transfert de charges de 2 milliards 800 millions de francs qui s'accompagnera d'un transfert de ressources équivalent : 1,15 milliard de taxation des cartes grises et une dotation budgétaire de 1,65 milliard de francs.

Parallèlement est créée pour 1983 une dotation globale d'équipement au profit des communes et des départements : 1,26 milliard pour les communes et 1,45 milliard pour les départements.

Mais la volonté de dépenser mieux avant de dépenser plus serait vaine si elle n'était au service d'une ambition qui est la seule qui vaille aujourd'hui : former les hommes et développer les forces et les activités productives de notre pays.

La rénovation et le développement des enseignements professionnels et techniques constituent un objectif prioritaire de la politique engagée par le Gouvernement pour améliorer — ce qui est juste et mérite d'être fait le plus rapidement possible — l'efficacité même de notre système éducatif, pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et, plus généralement, pour soutenir l'emploi.

L'ensemble des dotations budgétaires consacrées au soutien de l'emploi s'élèvera en 1983 à 24 milliards 676 millions de francs, soit une progression de plus de 31,5 p. 100 par rapport à 1982. Voilà une priorité essentielle des dépenses !

La modernisation de l'appareil productif constitue une obligation de premier rang. Mais, dans ce domaine, se pose la question de savoir si l'ardeur que l'on constate dans le développement du budget civil de la recherche — 32 milliards 526 millions de francs de moyens d'engagement, soit une croissance de 17,8 p. 100 par rapport à l'an dernier — repose bien sur la politique industrielle que nous appelons de nos vœux.

De l'évolution des recettes et des dépenses, il résulte un déficit dont l'ampleur est strictement limitée. Au-delà des « nuances » que l'on a pu entendre, ici ou là, sur les 118 milliards de francs, force est d'admettre que les soldes nets des budgets d'exécution des administrations centrales de nos principaux partenaires économiques sont sensiblement supérieurs aux nôtres et le resteront en 1983.

Mais, et c'est peut-être une « nuance » qui aurait dû être davantage évoquée — plus en tout cas que la « nuance » relative à la détermination du montant du déficit — l'essentiel réside dans les modalités de financement du déficit beaucoup plus que dans son montant.

De ce point de vue, le Gouvernement a clairement indiqué la voie en définissant le régime fiscal du marché obligataire.

La politique des taux a confirmé en outre que la hiérarchie ne pouvait être qu'en faveur des placements longs.

Enfin, la politique monétaire vise à conserver la maîtrise des évolutions nominales.

Ainsi le projet de loi de finances pour 1983, qu'il s'agisse des recettes, qu'il s'agisse des dépenses ou qu'il s'agisse du financement du déficit, apparaît comme la preuve des choix et des priorités du Gouvernement.

Les servitudes que cela suppose doivent être prises en compte chaque jour davantage. C'est possible aujourd'hui, car voilà le moyen de redonner un emploi à tous ceux qui le souhaitent ; n'est-ce pas le premier devoir de la solidarité nationale ?

Telle a été dès l'origine la priorité de notre politique.

Notre tentative de remettre en route, l'année dernière, la machine économique, si elle a eu sans nul doute — pourquoi le dissimuler ? — des incidences conjoncturelles qui ne nous facilitent pas les choses aujourd'hui, aura eu au moins le mérite de montrer aux Français la gravité de notre situation industrielle.

Les masques anciens sont tombés et chacun voit bien maintenant, malgré les précautions prises par les responsables du précédent septennat, la réalité d'une France industrielle qui se

trouvait nettement, en mai 1981, en voie de sous-développement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Robert-André Vivien. La France industrielle est en haillons maintenant !

Elle est en guenilles, monsieur Pierret !

M. Christian Pierret, rapporteur général. C'est pourquoi, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des finances, tout en portant une attention très soutenue à la remise en ordre des grands mécanismes de notre économie, en particulier, à l'assainissement décisif des mécanismes de prix, se préoccupe avec une intensité particulière de l'avenir de l'industrie française.

Affaibli par la crise et par la gestion de la précédente majorité, qui ne s'est pas donné les moyens de son discours, notre appareil industriel doit être reconstruit et développé.

M. Serge Charles. Il ne faut pas seulement le dire ! Il faut le faire !

M. Christian Pierret, rapporteur général. J'y viens.

Il s'agit là d'un élément essentiel de la lutte contre le chômage et de la voie obligée pour affronter avec quelques chances de succès une crise mondiale qui dure et s'aggrave ainsi qu'une compétition internationale qui s'avive chaque jour. Or, ...

M. Jacques Blanc. On dirait que vous découvrez la crise aujourd'hui seulement ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Christian Pierret, rapporteur général. ... sur ce point, il nous semble que les choses tardent peut-être un peu.

Cependant, nous voyons bien les trois axes de la politique industrielle de la France, car ils se dessinent sous nos yeux.

M. Marc Lauriol. C'est plutôt flou !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Il s'agit d'abord d'un plan fixant les priorités, arbitrant entre les inconvénients de tel ou tel pari industriel, répartissant l'effort financier non pas selon les capacités actuelles de telle ou telle branche, mais en fonction de ce qui est souhaitable pour l'avenir. Tel est le premier volet de la politique industrielle.

La création d'un environnement favorable à l'assainissement des structures des entreprises par l'augmentation des fonds propres — ce projet y contribue —, par l'allègement des charges financières, par l'instauration de mécanismes simplifiés d'aides à l'investissement et à la recherche — ce budget y vient — et par la maîtrise de l'inflation, donc des coûts, afin de maintenir notre compétitivité : c'est le deuxième volet de notre politique.

Enfin, troisième volet, l'affirmation de la responsabilité des chefs d'entreprise, y compris et surtout peut-être des chefs des grandes entreprises nationales.

En ce qui concerne ce dernier point, il me semble particulièrement important de souligner que l'Etat ne peut à lui seul tout définir et tout régler. La complexité des stratégies industrielles, l'extraordinaire diversité des biens et des services qu'attendent les consommateurs, les mouvements rapides de la demande internationale et nationale font des chefs d'entreprise les seuls véritables connaisseurs de ce qui doit être fait dans le détail et dans le quotidien.

Gardons-nous de tenter d'ériger de grandes cathédrales tricolores qui absorberaient des moyens financiers et humains considérables. Que Concorde nous serve de leçon ! La décision purement politique en matière industrielle est en général porteuse d'erreurs.

M. François d'Aubert. Et les nationalisations !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Cela étant, les grands axes de notre politique, tels que je viens de les rappeler brièvement, nous paraissent encore trop abstraits. Au-delà du thème essentiel de l'indépendance nationale, et de la priorité qu'il convient de donner à l'industrie, nous attendons la définition précise de ces orientations.

M. Jean-Claude Gaudin. Nous aussi !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Les contrats de Plan avec les entreprises nationalisées n'ont pas encore été conclus, et l'on en est encore à s'interroger sur le rôle de secteur public dans le renforcement de notre appareil productif. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Francis Geng. C'est un aveu !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Des plans sectoriels ont été définis. (Rires sur les mêmes bancs.)

M. Jacques Blanc. Tout cela reste un peu abstrait !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Là où vous ne faisiez rien, nous avons commencé par définir des plans sectoriels, notamment pour la machine-outil et pour le textile-habillement.

La concrétisation d'autres plans sectoriels se fait attendre. A ce sujet, nous aimerions que le Parlement dispose d'informations au moment même où il discute aujourd'hui des grandes options du projet de budget pour 1983.

A l'inverse, nous constatons, chose que l'opposition, lorsqu'elle était au pouvoir n'avait jamais fait, que des objectifs financiers très précis ont été définis pour la filière électronique, avec 140 milliards de francs d'investissements qui doivent être lancés sur les cinq ans à venir avec une participation importante de l'Etat. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Voilà la voie dans laquelle il faut s'engager, voilà le type d'action de politique industrielle que nous attendons et voilà ce que nous préconisons et qui doit être abordé en toute clarté à l'occasion de la discussion de ce projet de budget pour 1983.

Les premiers financements d'ailleurs, messieurs de l'opposition, apparaissent dans le projet de budget pour 1983 avec une dotation en capital de 500 millions de francs pour C. I. I. Honeywell-Bull et une forte progression des autorisations de programme qui font plus que doubler, passant à 1 352 millions de francs.

Cependant, les orientations industrielles, l'utilisation effective des crédits ne sont pas encore connues.

Un député de l'union pour la démocratie française. Ah bon ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Il est donc urgent de reconquérir une place sur un marché porteur où nos échanges extérieurs se sont sensiblement dégradés, avec un déficit de 2,6 milliards de francs pour 1981. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Force est donc de constater que, si l'on examine de près les projets industriels de la France, nous restons, sauf ce que je viens d'indiquer, quelque peu sur notre faim.

Si une démarche d'ensemble positive a été élaborée en ce qui concerne la politique de la recherche, nous sommes quelque peu déçus par la lenteur avec laquelle les choix industriels de la France s'élaborent. Or, monsieur le ministre, le temps presse !

Et je sais que nous pourrions trouver à l'intérieur du budget pour 1983 un certain nombre de directions qui vont dans ce sens mais qu'il reste encore à préciser et à approfondir et, je crois, à étendre pour refaire de notre industrie française une grande industrie. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivien. Très bien ! Nous rendons hommage à votre courage, monsieur Pierret !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Je n'ai pas de leçon de courage à recevoir de vous !

M. Francis Geng. M. Vivien vous rend hommage !

M. Marc Leuriol. M. Pierret n'écoute pas ce qu'on lui dit !

Un député du rassemblement pour la République. Il a pris cela pour une injure !

M. Marc Leuriol. Ils sont complexés !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Mes chers collègues, tels sont les points essentiels qu'il m'a paru nécessaire de dire aujourd'hui, jour qui marque l'un des actes essentiels des prérogatives parlementaires. Je voudrais, en terminant — si on me le permet — porter un regard sur l'ensemble de la politique économique du Gouvernement dans les dix-huit mois qui viennent.

M. Michel Noir. Ah !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Je crois qu'il ne serait pas bon de se contenter de vérités implicites, il faut dire explicitement les choses : ces dix-huit mois seront très durs. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Tous les agents économiques ont à faire des sacrifices et des efforts. Nous entrons — nous sommes déjà entrés — dans une période de remise en ordre...

M. Edmond Alphandery. Il était temps !

M. Christian Pierret, rapporteur général. ... avec ce que cela comporte de conflits, de regrets, d'espoirs déçus, mais aussi avec tout ce que cela comporte de satisfactions dès lors que, au-delà des égoïsmes catégoriels et des confort personnels un peu bouculés, on se sent membre d'une communauté dont on veut assurer à la fois le bonheur et la pérennité.

C'est en ce sens que la commission des finances a adopté, à une très large majorité, le projet de budget pour 1983. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget. Mesdames et messieurs les députés, je tiens, en commençant cette discussion budgétaire, à remercier tous les membres de l'Assemblée non seulement pour le travail qui a déjà été fourni depuis le début du mois de septembre où le projet de budget a été déposé par le Gouvernement, mais aussi pour les longues journées et les longues nuits que cette discussion demandera au cours du prochain mois.

Je tiens également, on le comprendra, à adresser des remerciements particuliers aux membres de la commission des finances, qu'ils appartiennent à l'opposition ou à la majorité, pour le travail très ingrat qui est le leur — et je le sais bien, pour l'avoir accompli moi-même dans le passé.

Et puis, je suis sûr de me faire l'interprète de cette assemblée en remerciant tout particulièrement à la fois le rapporteur général de la commission des finances, M. Pierret, pour son excellent rapport, et le président de la commission des finances, M. Christian Goux, qui sait animer nos travaux avec beaucoup de compétence et de fermeté.

Mesdames, messieurs les députés, une discussion budgétaire, c'est à la fois un projet et un climat.

S'agissant du climat, on daube, ici ou là, sur des difficultés éventuelles qui existeraient entre le Gouvernement et sa majorité. Je dis ici très nettement que, sur tel aspect ponctuel ou sur tel problème de conscience, il me semble tout à fait normal qu'une sensibilité particulière puisse s'exprimer, mais il ne faudrait pas oublier, en excitant d'un aspect particulier, que depuis maintenant dix-huit mois, cela fait cent-treize fois — le secrétariat a compté — que la majorité apporte sans faille sur des textes nouveaux et souvent décisifs son appui au Gouvernement et qu'il en sera, demain comme aujourd'hui, de même. Ceux qui, depuis longtemps, spéculent sur les divisions internes de la gauche ou sur les discussions du parti socialiste seront, je le dis d'avance, déçus. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Le Gouvernement entame cette discussion budgétaire avec, je l'atteste, un esprit entier de dialogue et je ne doute pas que sur ce qui est le cœur même du projet économique et social — je veux dire le budget — nous fassions ensemble, chers amis, la démonstration à la fois de la force tranquille de la majorité et de sa totale unité. Je n'en doute pas. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jacques Blanc. Elle est très tranquille, cette force !

M. Robert-André Vivien. Ah ! Ah !

M. le ministre chargé du budget. Quand on présente un budget, par définition, on anticipe sur l'avenir.

M. Robert-André Vivien. Laissez-moi rire !

M. le ministre chargé du budget. Monsieur le président, si vous me permettez, pour que les choses soient plus calmes...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Plus calmes ?

M. le ministre chargé du budget. ... puisque je vois que M. Robert-André Vivien veut jouer son rôle coutumier d'interrupteur...

M. Robert-André Vivien. Je riais ! Vous n'êtes pas si souvent drôle !

M. le président. Monsieur Robert-André Vivien, je vous en prie !

M. le ministre chargé du budget. ... je voudrais vous demander simplement ceci : ou bien M. Robert-André Vivien a l'amabilité et la correction de me laisser aller jusqu'au bout de mon propos sans m'interrompre, ou bien alors je lui propose, hors de l'hémicycle, de regagner son endroit favori.

M. Robert-André Vivien. Cela veut dire quoi ?

M. le ministre chargé du budget. Cela veut dire hors de l'hémicycle. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.* — *Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gabriel Kasperoit. C'est incroyable ! C'est scandaleux !

M. Marc Leuriol. Le Gouvernement n'a pas à faire la police de l'Assemblée. Ce n'est pas son domaine.

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues. La parole est à M. le ministre, et à lui seul.

M. Gabriel Kaspereit. C'est la dictature !

M. le président. Allons, monsieur Kaspereit !...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Et la force tranquille ?

M. Jacques Marette. Ce que vous venez de dire n'est pas convenable, monsieur le ministre.

M. Marc Lauriol. C'est incorrect !

M. le ministre chargé du budget. Mesdames, messieurs les députés, lorsqu'on présente un projet de budget, on anticipe par définition sur l'avenir, disais-je.

A ce propos, je voudrais formuler d'entrée de jeu trois observations.

La première, c'est que, pour la France, comme pour tous les pays du monde, cet avenir sera difficile non seulement dans les semaines, mais dans les années qui viennent.

Sur le plan mondial, nous connaissons, personne n'en doute, une croissance réduite, des percées technologiques incessantes et des combats commerciaux.

Si j'avais sur ce point une seule certitude à émettre — je dis bien : une aëule —, je la formulerais ainsi : personne ne nous fera pas de cadeau.

La deuxième observation que l'on peut énoncer à propos de l'avenir, c'est que si nous voulons non seulement le prévoir mais essayer de le construire, il faut alors faire des choix.

Compte tenu de la situation industrielle, qui ne date pas d'aujourd'hui, ces choix ne peuvent être, et M. le rapporteur général a eu raison de le souligner, que ceux du développement industriel, de l'éducation et de la formation.

La troisième observation, c'est que, pour financer ces choix, il n'y a qu'une méthode possible, celle d'une grande rigueur.

Mme Gisèle Halimi. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Nous ne pourrions pas alourdir à l'infini tel ou tel prélèvement ou faire en sorte que l'on anticipe sur tel ou tel déficit. Il faudra redéployer la dépense publique. Il faudra l'affecter autrement. Il faudra même, et j'y reviendrai plus tard, avoir une autre conception de l'intervention publique.

La troisième exigence de l'avenir, incontournable, c'est que, pour reprendre une formule que j'ai déjà utilisée, il faudra s'efforcer de dépenser mieux et non de dépenser plus.

M. Marc Lauriol. Il faudra surtout dépenser moins !

M. le ministre chargé du budget. Cela dit, je pourrais faire l'économie du reste du propos, car le projet de budget pour 1983 découle de ces trois affirmations.

Néanmoins, certaines questions se posent légitimement, non seulement à vous mesdames, messieurs les députés, mais, au-delà, aux Français. Je veux essayer d'y répondre ou tout au moins de répondre aux principales d'entre elles.

Première question : depuis dix-huit mois environ que ce Gouvernement est au pouvoir, quelle est la réalité du bilan ?

M. Francis Geng. L'échec !

M. Edmond Alphandery. Ah, voilà !

M. le ministre chargé du budget. Y a-t-il eu, comme on l'affirme ici ou là, bouleversement, maintien sur toute la ligne ou inflexion ? J'essaierai de l'établir.

Deuxième question : dans ce projet de budget, masse de chapitres et de chiffres, quel est l'essentiel ? Un budget représente toujours des choix et deux ou trois d'entre eux fondent tout le projet.

Troisième question : ce budget a fait l'objet — je lis les journaux et j'écoute la radio — d'une série de critiques. Quelle réponse peut-on y apporter ?

Avant de m'interroger sur une perspective plus générale et sur ce que peut être le projet de la France pour les prochaines années, je ferai le bilan. Je ne traiterai pas de tous les chapitres. J'en retiendrai trois ou quatre qui sont, me semble-t-il, les principaux.

D'abord, la croissance : vous vous rappelez sans doute la discussion budgétaire de l'an dernier. Nous nous étions fondés sur une hypothèse de croissance d'environ 3 p. 100...

M. Marc Lauriol. Un peu plus.

M. le ministre chargé du budget. ... exactement de 3,3 p. 100, qui était établie à l'époque sur la base d'une anticipation de la reprise mondiale, que de nombreux experts escomptaient. Cette prévision ne s'est pas réalisée.

M. Pascal Clément. On vous l'avait dit !

M. le ministre chargé du budget. Il faut en prendre acte.

Certains imputent cette situation à la crise. C'est vrai en grande partie, mais je veux, de ce point de vue, distinguer deux périodes. La nature et les conséquences de ce qui s'est passé sur le plan mondial entre 1976 et 1980 ne ressemblent pas exactement à la nature et aux conséquences de ce qui s'est passé entre 1981 et 1983.

En voici quelques exemples. Entre 1976 et 1980, savez-vous que la croissance mondiale a été de 3,2 p. 100 ? Entre 1981 et les prévisions pour 1983, elle aura atteint 0,4 p. 100.

Entre 1976 et 1980, le prix du baril de pétrole (*exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) était, en moyenne, de 17,5 dollars. Nous sommes aujourd'hui à 33,9 dollars.

M. Francis Geng. Vous l'aviez toujours nié quand nous le disions !

M. le ministre chargé du budget. Les taux d'intérêt étaient pour les Etats-Unis, de 1976 à 1980, de 8,6 p. 100 ; depuis 1980 leur moyenne est de 14 p. 100. Je ne cherche pas à trouver dans la crise je ne sais quel prétexte, mais du moins faut-il avoir l'honnêteté de reconnaître — et on le fait sur tous les bancs, j'en suis sûr — que la période 1976-1980 ne ressemble pas, tant s'en faut, à la période 1981-1983.

M. Robert-André Vivien. C'est une lapalissade.

M. le ministre chargé du budget. Néanmoins, et personne ne le contestera non plus, la France en 1982 sera de tous les pays du monde développé, à l'exception du Japon, le pays qui aura connu la plus forte croissance...

M. Pascal Clément. A quel prix !

M. le ministre chargé du budget. ... environ un point et demi de plus que les autres pays, ce qui représente 150 000 chômeurs en moins. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Nous aurons une discussion au fond, j'en suis sûr, sur les rapports entre la croissance et l'équilibre extérieur.

M. Edmond Alphandery. Je pense bien !

M. le ministre chargé du budget. Cette discussion est, de fait, fondamentale.

On ne peut éliminer, bien sûr, la réalité de l'environnement international et les conséquences sur nos échanges d'une croissance. Mais on ne peut non plus dire, à partir du moment où toute croissance à une conséquence en termes extérieurs, qu'il faut s'aligner sur la déflation.

Tous ceux qui proposeraient de revenir en arrière pour avoir comme cela, magiquement, un solde extérieur amélioré, et qui souhaiteraient que l'on n'ait pas cette croissance d'un point et demi de plus que les autres, devraient avoir le courage de répondre à ces simples questions :

Acceptent-ils oui ou non 150 000 chômeurs supplémentaires ?

M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Et s'ils refusent la croissance, alors, ils doivent également dire qu'ils refusent l'accroissement du S.M.I.C., l'augmentation des prestations familiales, la cinquième semaine de congés payés.

M. Christian Goux, président de la commission. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Mais qu'on ne prétende pas qu'il soit possible de réaliser une forte croissance sans conséquence sur les échanges extérieurs ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.*)

Le deuxième élément de ce bilan concerne précisément les investissements et le commerce extérieur.

Cela fait, chacun le reconnaît, environ sept ans que l'investissement recule en France. Nous l'avons tous déploré. Nous avons commencé de prendre des mesures pour remédier à cette carence, mais je dois reconnaître que l'investissement continue de marquer le pas. Cela est dû à toutes une série de causes.

M. Jacques Blanc. A l'absence de confiance !

M. le ministre chargé du budget. J'en citerai seulement deux ou trois.

D'abord, le retard pris pour l'intégration des réformes de structures, notamment dans les entreprises nationales.

Ensuite le comportement souvent très conservateur et même contestable des organismes bancaires.

M. Jacques Blanc. Ils sont nationalisés !

M. le ministre chargé du budget. Enfin, nous le reconnaissons, la lourdeur des frais financiers.

Dans les prochaines semaines, des décisions seront prises à ce sujet, mais l'honnêteté consiste à reconnaître que l'investissement a marqué le pas.

M. Edmond Alphandery. On ne vous le fait pas dire !

M. le ministre chargé du budget. S'agissant du commerce extérieur, les résultats ne sont pas bons.

M. Pierre Weisenhorn. Ils sont même exécrables.

M. Edmond Alphandery. Tout cela, nous l'avons dit et redit.

M. le ministre chargé du budget. Je ne me lancerai pas dans une querelle d'épithètes, je signalerai seulement que cette situation est due à des éléments à la fois conjoncturels et structurels.

Les éléments conjoncturels — même s'ils durent — sont la fièvre du dollar et tout ce qui en résulte.

Les éléments de structure, probablement plus préoccupants encore, sont — je viens d'y faire allusion — le recul, depuis de longues années, de l'investissement privé en France ; l'affaiblissement de la recherche, attesté pour une rapide comparaison entre le niveau qu'elle avait atteint en 1967-1968 et celui où elle se trouvait dix ans plus tard ; le fait que dans nombre de secteurs, la France n'a pas su « muscler » suffisamment son appareil industriel ; ils tiennent également au mode de pensée qui prévaut dans notre société où l'on estime qu'il est séduisant et même brillant de concevoir, qu'il est moins gratifiant de produire mais où on ne reconnaît pas la valeur de l'acte commercial. C'est un grand tort !

Tout cela joue pour expliquer nos difficultés commerciales, et c'est contre ces obstacles qu'il faudra lutter.

Le troisième élément de ce bilan concerne l'inflation et le pouvoir d'achat.

Nous avons dû — et cela n'était pas facile pour un gouvernement tel que le nôtre — recourir au blocage des revenus et des prix parce que nous estimions, compte tenu des anticipations inflationnistes, que si une décision, de caractère autoritaire c'est vrai, n'était pas prise, se produiraient des dérapages susceptibles de porter atteinte, à terme, à la compétitivité du pays. Les mesures qui ont été prises ont permis d'obtenir des résultats non négligeables sur le rythme de l'inflation qui a régressé de 14 p. 100 à 10 p. 100. Il est même probable qu'à la fin de l'année, il sera inférieur à 10 p. 100. Je suis le premier à reconnaître que cela est encore trop. Mais avoir en un an réduit de 4 p. 100 le taux de l'inflation, c'est tout de même, mesdames et messieurs les députés, un résultat que — autant qu'il m'en souviennent — aucun gouvernement n'avait encore atteint. (Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.)

Néanmoins, le succès — ou l'échec — de notre politique, ne se jugera pas seulement, ni même essentiellement, sur cette période de blocage ; mais ce succès, dont je suis persuadé, ou cet échec se jugera, à plus long terme, sur notre capacité, en sortant du blocage, à nous attaquer au fond aux racines de l'inflation, et sur notre volonté à casser les mécanismes d'indexation. Il ne saurait en effet être question — malgré les résistances, que je comprends — après quatre mois de blocage, d'accepter que l'on rogne en trois ou quatre mois les progrès que nous venons de réaliser.

C'est pourquoi, il ne faut, ni sur ce plan ni sur les autres, semer aucune illusion. Certes le blocage se termine au 1^{er} novembre, mais, après cette période, il faudra rester très vigilant en matière de revenus et de prix.

On parle à cet égard de l'évolution du pouvoir d'achat. C'est un sujet capital et je souhaite que, au moins sur ce sujet, il n'y ait pas de faux débat. Ce qui compte pour un foyer, c'est ce qu'il lui reste une fois perçu le salaire, prélevées les cotisations, payés les impôts et touchées les prestations. C'est ce que les techniciens appellent, dans leur jargon, le pouvoir d'achat du revenu disponible.

Eh bien, mesdames, messieurs, ce pouvoir d'achat du revenu disponible n'a baissé qu'une seule fois depuis la guerre. C'était, la comptabilité nationale l'atteste, en 1980. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Edmond Alphandery. Cela n'a aucune signification !

M. Robert-André Vivien. Pauvre plaidoyer !

M. le ministre chargé du budget. En revanche, ce pouvoir d'achat a été maintenu en 1981, grâce à l'action menée au cours du second semestre, notamment à travers le budget et la politique sociale ; il le sera également en 1982 et en 1983.

M. Jean Brocard. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre chargé du budget. C'est une réalité que les adeptes du thème de la régression sociale devraient méditer. Je peux d'ailleurs leur fournir un autre sujet de méditation en portant à leur connaissance une information que l'on vient de me communiquer.

L'Assemblée a adopté à l'unanimité, il y a quelques mois, la création d'un livret d'épargne populaire afin de protéger celle-ci contre l'inflation alors que rien n'avait été fait en ce sens au cours des années précédentes.

On nous a rétorqué à l'époque que cela ne marcherait pas !

M. Michel Barnier. Nous n'avons jamais dit cela !

M. le ministre chargé du budget. Eh bien ! mesdames, messieurs les députés, en quatre mois, 1 400 000 livrets d'épargne populaire ont été ouverts pour recevoir plus de six milliards de francs de dépôts, sans que l'on ait constaté le moindre bouleversement des circuits financiers. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Je donne ce simple exemple à ceux qui n'ont que le mot « régression » à la bouche et à ceux qui répètent à l'envi : « Le socialisme, ça ne marche pas ! ».

M. Jean Proriot. Les dépôts sur les livrets A ont diminué de 20 p. 100.

M. Pascal Clément. C'est du maquillage !

M. le ministre chargé du budget. Le dernier élément de ce bilan est la situation budgétaire pour 1982.

Mesdames et messieurs les députés je vous avais présenté, l'an dernier à cette époque, un projet de budget, prévoyant un déficit de 95,5 milliards de francs. J'entends encore les protestations de certains qui prétendaient — ils recommencent d'ailleurs cette année — que nous ne respecterions pas ce chiffre et que le déficit s'élèverait à 130 ou à 150 milliards de francs. Il en était même qui parlaient — c'est l'échelle de perroquet — de 200 milliards de francs.

Or, selon les dernières informations dont je dispose — cela sera traduit dans le prochain collectif budgétaire que je déposerai devant cette assemblée — le déficit budgétaire de 1982 sera inférieur à 100 milliards de francs. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jacques Mareffe. C'est dû au blocage et aux annulations de crédits !

M. Jacques Blanc. Expliquez-vous sur la réduction de 25 p. 100 des investissements !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, laissez poursuivre M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. J'en viens au projet de budget pour 1983.

M. Jacques Blanc. Vous glissez !

M. le ministre chargé du budget. Monsieur Blanc, je ne veux pas que s'instaure un dialogue entre un député et le ministre, car cela trouble le débat. Mais, pour ceux qui ne le sauraient pas, je souligne que le chiffre que je viens de citer fait de la France, à l'exception de la Grande-Bretagne, le pays du monde développé qui a le plus petit déficit budgétaire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Le projet de budget pour 1983 repose, au fond, sur trois orientations.

La première orientation, qui a été excellemment analysée par M. le rapporteur général, consiste à mettre l'accent sur la modernisation économique. Il ressort ainsi des chiffres que vous connaissez que, dans un projet de budget qui connaît une hausse générale légèrement supérieure à 11,8 p. 100, les crédits d'équipements augmentent, en autorisations de programme, de 22 p. 100, ce qui est considérable...

M. Jacques Blanc. Comme on les ampute en cours de route !

M. le ministre chargé du budget. ... alors que les dépenses de fonctionnement progressent seulement de 8,4 p. 100.

Il convient cependant de souligner que ces chiffres recouvrent des réalités fort diverses car si quelques secteurs sont privilégiés, d'autres, je le reconnais, font l'objet d'un traitement assez sévère. Parmi les secteurs privilégiés figurent la recherche, dont les crédits croissent de 17,8 p. 100 en volume ; l'industrie, avec une augmentation supérieure à 23 p. 100. Elle atteint même 100 p. 100 si l'on y ajoute les dotations en capital des entreprises publiques.

M. Edmond Alphandery. Sans politique industrielle !

M. le ministre chargé du budget. De la même façon les crédits alloués aux transports, aux travaux d'économies d'énergie, aux équipements culturels progressent de façon sensible comme tout ce qui est dotation d'équipement.

Je reconnais en revanche qu'il y a des contraintes très sévères pour le fonctionnement et que certains budgets sont moins favorisés.

La deuxième orientation, au-delà de cet effort en faveur de la production, de la formation, de l'éducation nationale, c'est la maîtrise financière.

Le Président de la République a fixé à 3 p. 100 du produit intérieur brut le montant du déficit budgétaire. Le taux ne doit pas être dépassé et, pour réaliser cet objectif, il n'y a pas d'autre solution que d'être extrêmement sévère en matière de dépenses de fonctionnement. Dans l'abstrait une telle démarche peut paraître aisée mais, lorsque l'on prend ligne après ligne — comme je l'ai fait pour ce budget et comme je commence à le faire pour le budget 1984 — tous les chapitres budgétaires, on constate qu'il s'agit d'un effort extraordinairement difficile à accomplir. Personne ne me démentira.

Nous sommes cependant parvenus à bloquer en francs courants, c'est-à-dire à réduire d'un peu plus de 8 p. 100 en francs constants le train de vie de l'Etat, ce qui représente deux milliards de francs d'économies.

Nous avons par ailleurs — j'y reviendrai dans un instant — cherché à redéployer le système des aides.

Nous avons limité le nombre des créations d'emploi. Il avait certes fallu mettre à niveau le service public et 200 000 emplois publics ont ainsi été créés en deux ans. Le chiffre des créations d'emploi ne s'élèvera cette année qu'à 13 000 dont la moitié environ pour l'éducation nationale. Nous avons commencé à redéployer les effectifs et cela est très douloureux.

Nous avons également pris d'autres mesures dont j'admets qu'elles sont symboliques. Elles n'en ont pas moins une certaine importance parce qu'elles permettront de donner une autre image de l'administration française. Tel est le cas de la décision d'arrêter certaines publications que vous recevez, comme moi, en grand nombre dans vos casiers et que vous ne lisez sans doute pas davantage que moi ; mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Tel est également le cas de la limitation de l'utilisation des voitures de fonction et des déplacements de tous ordres.

Nous venons aussi de prendre une décision qui est plus symbolique, je le reconnais, que, financièrement, de poids. Elle consiste à ne plus accorder, alors que cela se faisait depuis des dizaines d'années, de jetons de présence aux fonctionnaires lors des réunions de conseils d'administration auxquels ils participent. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gilbert Gantier. Ça va leur faire plaisir !

M. le ministre chargé du budget. Monsieur Gantier, c'était le cas depuis quelques dizaines d'années.

Au-delà de cette mesure ponctuelle, l'important c'est que chaque fois que l'investissement productif a pu être encouragé, il l'a été ; et que chaque fois que l'on a pu rogner ou amputer les crédits de fonctionnement sans porter atteinte aux services, on l'a fait. J'ai créé autour de moi un comité permanent d'économie budgétaire dans lequel les présidents des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat ont accepté de s'élancer. Je souhaite que les parlementaires, tant de la majorité que de l'opposition, fassent aussi des propositions dans ce domaine, car le contrôle des dépenses de fonctionnement de l'Etat et des entreprises publiques représente un enjeu pour l'avenir, non seulement pour la France, mais pour toutes les sociétés développées.

M. Jacques Maréte. Supprimez la publicité du Gouvernement à la télévision. Ce sera déjà une bonne économie ! (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Mauger. Puisque vous demandez des suggestions, monsieur le ministre, en voilà !

M. le président. Monsieur Mauger, ce n'est pas le lieu !

M. le ministre chargé du budget. La troisième orientation en matière d'économie est le redéploiement des aides et j'imagine que le Parlement aldera sur ce point le ministre du budget dans sa tâche.

Nous y sommes parvenus en ce qui concerne les aides à l'emploi et le nouveau dispositif qui vous est proposé dans ce domaine est plus efficace que l'ancien. J'ai commencé à réaliser ce travail pour les aides aux entreprises, mais mes efforts n'ont pas encore complètement abouti. Il y a une masse de 70 milliards de francs qu'il faut non pas amputer, mais redéployer pour la rendre plus effective. On se heurte à des réticences considérables, aux ankyloses de toutes sortes, aux procédures, aux abonnements de subventions, mais c'est une direction dans laquelle il faut travailler.

J'ai parlé de l'appui aux secteurs productifs, ainsi que des économies en matière de fonctionnement et de la maîtrise financière.

La troisième priorité de ce projet de budget est une simplification et une meilleure répartition de l'impôt.

Il n'y a pas de création d'impôts nouveaux mais il y a l'appariement d'une tranche à 65 p. 100 pour les salariés dont les revenus seront supérieurs, pour deux parts, à 540 000 francs par an.

M. Parfait Jans. C'est une très bonne chose !

M. le ministre chargé du budget. Nous proposons également certaines simplifications qui auraient pu peut-être être opérées avant nous.

Tel est le cas de la simplification de la comptabilité pour les commerçants et les petits artisans, et la prise en charge de son coût par la collectivité publique.

Tel est le cas de la simplification de cette monstrueuse loi sur les plus-values.

Tel est le cas de la suppression d'un certain nombre de taxes. Par ailleurs, je poursuivrai l'effort, déjà entrepris en 1982, de lutte contre la grande fraude fiscale. Je précise à cette occasion que, en 1982, sans que le nombre des contrôles ait été augmenté, la lutte contre la fraude fiscale rapportera tout de même 50 p. 100 de plus que l'année dernière. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Voilà brièvement résumées en quelques mots, les lignes de force de ce projet de budget.

Il me reste à aborder la question des critiques et à essayer d'y répondre.

Je crois que, s'il n'y avait pas les emportements et les passions collectives, chacun aurait reconnu que ce projet de budget était tout à fait raisonnable, compte tenu des ambitions du pays et des contraintes de la situation actuelle. Mais il y a les convictions qui sont parfaitement respectables et, au-delà, les passions.

Deux séries de critiques ont été formulées.

Les premières émises par la gauche de cette assemblée ont porté sur le dispositif fiscal en estimant — ce que je peux comprendre — que l'on n'est pas allé assez loin dans ce projet de budget. Je tiens à souligner à cet égard qu'une réforme fiscale ne peut pas se juger sur un budget ; un tel jugement doit porter sur un ensemble : collectif 1981, budget et collectif 1982, budget 1983 et suivants. Or, nous avons déjà, en dix-huit mois, parcouru pas mal de chemin. Ce n'était pas rien de créer un impôt sur la grande fortune ; ce n'était pas rien d'exonérer de l'impôt sur le revenu tous les smicards ; ce n'était pas rien de supprimer la taxe d'habitation pour toutes les personnes âgées non imposables ; ce n'était pas rien d'engager la lutte contre la grande fraude fiscale et douanière. Je reconnais cependant qu'il reste encore beaucoup à faire. Cela sera l'objet de ce budget et des suivants. Nous continuerons sur la voie de la réforme fiscale tranquille que nous avons engagée.

Mais deux autres questions essentielles doivent être posées. La première concerne les rapports entre la fiscalité et ce qu'on appelle la néofiscalité, c'est-à-dire les prélèvements sociaux.

Mesdames, messieurs, nous discutons à l'infini, avec raison, sur les mérites ou les défauts de notre fiscalité. Dieu sait en effet qu'elle comporte de nombreux défauts ! Mais, à tout prendre, ceux-ci sont dérisoires par rapport à ceux que présentent, du point de vue économique et social, les prélèvements sociaux.

M. Christian Goux, président de la commission. C'est vrai !

M. le ministre chargé du budget. Je souhaite donc que, dans les mois et dans les années qui viennent, on ne sépare plus la réforme fiscale, qui est nécessaire, de la réforme des prélèvements sociaux.

M. Christian Goux, président de la commission. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Si l'on n'agissait pas ainsi, l'attention serait attirée sur un point, au demeurant essentiel du débat, mais nous laisserions de côté un sujet probablement plus capital encore, le problème de l'efficacité du système des prélèvements obligatoires.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Très juste !

M. le ministre chargé du budget. Puis, au-delà peut-être de nos convictions politiques, nous devons nous interroger sur le poids des prélèvements obligatoires dans notre société.

Je sais bien qu'en théorie on peut tout soutenir ; mais je crois fort que, en pratique, la France a atteint un seuil de prélèvements obligatoires qu'il n'est pas possible de dépasser...

M. Christian Pierret, rapporteur général. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. ...sauf à encourir des conséquences psychologiques et économiques redoutables. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Ni la droite ni d'ailleurs la gauche ne sont bien placées en ce domaine pour donner des leçons.

M. Edmond Alphandery. Quatre points en dix-huit mois !

M. le ministre chargé du budget. La droite ? Entre 1974 et 1981, le taux des prélèvements obligatoires est passé de 35 p. 100 à un peu plus de 42 p. 100. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Charles Miassac. Ce n'est pas une raison pour aggraver les erreurs !

M. le ministre chargé du budget. Nous-mêmes nous ne donnerons pas de leçons puisque compte tenu en particulier de la faible croissance...

M. Jacques Barrot. Voilà !

M. le ministre chargé du budget. ... le niveau n'a pas été intégralement maintenu.

Mais, mesdames, messieurs, nous devons, tous ensemble, essayer de réfléchir à cette contradiction fondamentale des sociétés modernes qui veut que, d'un côté, l'individu demande de plus en plus à être pris en charge au nom d'un légitime sentiment de sécurité et que, d'un autre côté, d'une manière tout aussi légitime, il veut mettre en avant l'initiative et l'esprit d'entreprise.

Cette contradiction, ni le septennat précédent, ni jusqu'à présent le Gouvernement n'ont réussi à la résoudre et il s'agit cependant, non pas en termes politiques, mais en termes profondément sociaux, d'un des enjeux majeurs de la période qui vient.

D'autres critiques ont été formulées qui viennent plutôt de la droite de cet hémicycle. J'avais préparé de longues explications pour y répondre point par point, mais l'excellent rapport de M. le rapporteur général m'en dispense.

Il faut simplement dégonfler la baudruche en expliquant — tous les ministres du budget et tous les Premiers ministres le reconnaîtront d'ailleurs — que chaque année il y a telle ou telle modification dans la présentation. J'ajoute que ce n'est pas avoir un débat de fond que de le centrer exclusivement sur la présentation. Le vrai débat ne consiste pas non plus à aller pesant au trébuchet ce qui est retiré — quelques millions peut-être quelques milliards — et ce qui est ajouté — on a parlé des dotations aux entreprises nationales, de la sécurité sociale.

Mais si à partir d'un débat qui techniquement n'est pas fondé et qui n'est pas bien sérieux, on est tenté d'engager un débat politique, c'est que probablement il y a autre chose derrière.

Au fond je crois que, pour les raisons que j'ai avancées, ce budget est un peu embarrassant pour l'opposition parce qu'il est sérieux, sélectif, non pas parfait dans tous les domaines mais solide et dynamique. (*Murmures sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) En effet — c'est mon explication mais elle peut être erronée — elle se trouve du même coup prise dans une contradiction : comment peut-elle, après avoir critiqué — avec quelle force ! — le prétendu laxisme du budget de l'an dernier, dont je viens de dire, quels seraient les résultats en termes d'exécution, prétendre à la fois que nous avons changé de cap à 180 degrés et que ce projet de budget n'est pas rigoureux ? Comment peut-elle sur tel ou tel budget souligner les insuffisances — et il y en a — et en même temps, en additionnant l'ensemble, invoquer des excès ?

Il faut choisir son terrain et sa ligne ! Ou bien vous prétendez, messieurs de l'opposition, que ce projet de budget est trop laxiste — peu de monde en France vous croira — mais dès lors proposez les amputations à opérer et précisez sur quoi reposera la croissance. Ou bien vous affirmez qu'il est trop rigoureux, mais alors, ne tenez pas un discours sur la maîtrise des finances publiques. Car je crains que ce double discours — excès d'un côté, insuffisance de l'autre — ne soit qualifié de mauvaise foi.

Mesdames, messieurs les députés, je conclus.

Il y a quelques jours, le Président de la République, s'adressant aux Français, employait deux termes qui symbolisent tout notre projet : « résister » et « conquérir ». C'est bien de cela qu'il s'agit.

Résister de tous côtés dans la crise internationale que nous traversons.

Résister en matière de finances publiques en affirmant que le déficit ne dépassera pas 3 p. 100 de la richesse nationale.

Résister en matière d'équilibre extérieur non pas en entrant dans je ne sais quel protectionnisme qui n'aurait pas de sens, mais en faisant ni plus ni moins que les autres pays en ce domaine.

La véritable manière de résister c'est au fond de conquérir. Après l'intervention de M. le rapporteur général — et il y en aura d'autres — la discussion portera sur le fond du problème pour la France, c'est-à-dire sur l'insuffisance du développement

industriel. Notre succès dépendra de notre capacité à dynamiser le secteur industriel. Il faut, pour l'industrie, prendre les mêmes décisions financières qui ont été depuis une trentaine d'années prises en faveur des collectivités locales ou du logement.

Il faut envisager de nouvelles procédures de financement, s'agissant des cotisations sociales, et notamment pour les allocations familiales.

Au-delà, si l'on veut résoudre la contradiction, dont je parlais tout à l'heure, entre le besoin de sécurité et le besoin d'initiatives individuelles, il n'y a pas d'autre solution que de faire de l'Etat une institution puissante, certes, mais non envahissante.

M. Christian Goux, président de la commission. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Nous devons bâtir une société de solidarité, oui, mais pas d'assistance. Il faut faire en sorte que l'intervention publique soit mieux venue, mais refuser qu'elle soit excessive.

M. Jean Brocard. Incroyable !

M. le ministre chargé du budget. Je m'adresse à tous les députés, quelle que soit leur appartenance politique : nous pouvons, mesdames, messieurs, être en désaccord — et nous le sommes probablement — sur l'évaluation des moyens ou du bilan, mais sur l'objectif, je crois que personne ici ne peut être en désaccord : il s'agit de bâtir un renouveau économique. C'est pourquoi je souhaite que nous puissions tous ensemble dire la réalité aux Français : « Nous vous demandons des efforts, c'est vrai. Ces efforts sont nécessaires. Mais le mieux-être de tous ne peut passer que par l'effort de chacun. »

Enfin je voudrais, m'adressant en particulier aux amis de la majorité, leur rappeler que nous avons été élus en juin 1981, parce que les Français voulaient changer d'équipe et de politique, mais aussi parce qu'ils voulaient un projet.

Ils savaient, nous savions tous que ce ne serait pas facile et aujourd'hui point n'est besoin de raconter je ne sais quelle contrevérité : il suffit de brancher son poste de télévision ou de radio pour savoir que tous les pays ont des difficultés.

Dès lors, il fallait trouver un alliage fait de rigueur, sans laquelle rien n'est possible financièrement, de justice, sans laquelle la rigueur ne serait qu'une politique de droite, et d'espoir, sans lequel il n'y aurait pas notre projet.

Pour ma part, j'ai choisi le socialisme à cause de cet alliage de rigueur, de justice et d'espoir. Si, en toute honnêteté, je vous présente maintenant ce projet de budget comme un bon instrument pour l'avenir, c'est parce que je crois que dans les circonstances présentes, c'est le meilleur alliage qui pouvait être réalisé entre la rigueur, la justice et l'espoir. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Planchou.

M. Jean-Paul Planchou. Mesdames, messieurs, M. le ministre vient de le rappeler avec talent, le débat en dehors de cette enceinte, avant cette discussion budgétaire, s'est focalisé sur ce qui, aux yeux de certains, constituerait une rupture entre le budget pour 1983 et celui en cours d'exécution. On peut se demander en quoi les objectifs de ce projet de loi de finances ne correspondraient plus aux principes de l'action politique énoncés au printemps 1981, aux principes illustrés par les lois de finances qui depuis ont été votées par la majorité de cette assemblée.

L'emploi ne serait-il plus la priorité des priorités ? Si je constate que dans ce projet plus de 24 milliards de francs seront consacrés à son soutien, c'est-à-dire un accroissement de 30 p. 100 des crédits par rapport à l'année écoulée, avec un effort massif pour l'insertion professionnelle des jeunes, la formation technique, la réadaptation des chômeurs de longue durée, la simplification et la sélection des aides à l'emploi, je conclus que la politique pour l'emploi demeure extrêmement active, placée au cœur de la stratégie économique, assumée comme une contrainte lourde et non comme le solde d'un calcul économique.

La modernisation de l'appareil productif ne serait-elle plus le point cardinal de l'action mise en œuvre depuis un an ? L'accroissement remarquable des crédits à l'industrie, s'ajoutant à celui des crédits de recherche plus important en 1983 qu'en 1982 — faut-il le souligner ? — est là comme référence incontestable pour attester que cette orientation majeure de la politique du Gouvernement demeure primordialement appuyée par les finances publiques.

Pourrait-il en être autrement quand le déclin industriel, qui touche notre pays, hormis quelques résultats intéressants ici ou là, explique très largement l'aggravation de la contrainte extérieure ?

Pourrait-on faire l'impasse aujourd'hui sur cette mobilisation industrielle évoquée tout à l'heure par M. le rapporteur général, dès lors qu'au cours du septennat précédent, pendant que la consommation nationale s'accroissait de 30 p. 100, l'investissement des entreprises industrielles s'est effondré de plus de 20 p. 100 ?

On ne pouvait pas faire autrement. Le budget pour 1983, comme le précédent, est un budget dynamique. Telle est la première volonté de ce projet.

C'est un budget dynamique, privilégiant le renforcement de l'économie française, et un budget, comme l'a commenté M. le ministre, profondément et opportunément sélectif au niveau des dépenses. C'est ce qui caractérise cet engagement financier courageux pour 1983 ; c'est aussi ce qui le distingue de l'exercice qui l'a précédé.

Cette logique de l'industrialisation va jusqu'à la prise en compte dans les dispositions fiscales d'une mobilisation nécessaire de l'épargne des particuliers en faveur de l'investissement productif. Le souci permanent du groupe socialiste sur ce point fut d'appréhender l'efficacité économique des mesures proposées, puisque le besoin de financement des entreprises industrielles, nous l'admettons tous, est considérable.

Budget dynamique donc, mais également budget de solidarité. Quelle autre caractéristique pourrait mieux illustrer la cohérence de l'action gouvernementale d'une année sur l'autre que la continuation d'une politique d'équité fiscale ?

Pas d'impôts nouveaux, venez-vous de rappeler, monsieur le ministre, mais des impôts plus équitablement répartis et des mesures de justice aussi, à travers la simplification, l'allègement, l'harmonisation de la fiscalité. A ce titre, on peut mesurer le travail accompli depuis le second semestre de 1981 et mon collègue, M. Douyère, le rappellera ultérieurement au cours du débat.

Sans doute la réforme fiscale, qui n'est sur le long terme que l'addition de réformes chaque année engagées, s'adapte-t-elle présentement aux conditions difficiles d'une situation conjoncturelle.

Cependant, monsieur le ministre, si le débat nous en donne l'occasion, il sera utile que des perspectives dans tel ou tel domaine, sur tel ou tel impôt, soient tracées pour mieux situer dans le temps l'effort entrepris par le Gouvernement.

Aujourd'hui, j'apprécie, et le groupe socialiste avec moi, les mesures d'équité que ce projet contient dans le cadre, je le rappelle, d'une pression fiscale stabilisée, relatives notamment aux personnes âgées, aux salariés privés d'emploi, aux associations par le biais de l'abattement de la taxe sur les salaires qui leur sera accordé. Ces mesures d'équité sont relatives aussi à la simplification comptable en faveur des artisans et des petits commerçants. Pour prolonger cette volonté gouvernementale, le groupe socialiste souhaite compléter le dispositif de lutte contre la fraude fiscale et contre l'évasion des capitaux.

Budget plus sélectif dans ses dépenses, plus traditionnel dans ses mesures de solidarité : les grandes constantes de l'action gouvernementale depuis dix-huit mois sont bien respectées.

Sans doute ce budget est-il en cohérence avec les impératifs de la longue sortie du blocage. Il traduit évidemment l'approche d'une réalité nouvelle dont les implications débouchent, comme vous l'avez fort excellemment commenté il y a quelques instants, monsieur le ministre, sur le strict maintien en valeur constante des dépenses de fonctionnement des administrations, ainsi que sur une progression des crédits de fonctionnement proche de l'évolution de la richesse nationale, mais aussi et surtout sur une profonde recomposition des services votés, pourtant si difficile.

Mais ce n'est pas pour autant la politique d'impulsion conjoncturelle du déficit budgétaire maîtrisé qui est remise en cause.

Bref, ce ne sont pas les constantes de l'action qui sont nouvelles. Ce ne sont pas les normes budgétaires. C'est la construction budgétaire qui évolue. C'est qualitativement que ce budget est nouveau.

Budget de rigueur, à propos duquel M. le rapporteur général du Sénat écrivait récemment qu'il résultait des erreurs du Gouvernement. Comme si l'aggravation de la situation internationale et le désastreux désordre monétaire, en particulier l'effet de « double acrique » de la part du dollar et du mark par rapport au franc, pouvaient être minimisés !

Il y a une évidence que cite Michel Albert dans son ouvrage *Le Pari français* et qu'il faut avoir présente à l'esprit — vous l'avez d'ailleurs rappelée, monsieur le ministre — : « Le général de Gaulle et Georges Pompidou ont gouverné avec du pétrole à 2 dollars le baril et une croissance internationale de 5 p. 100. Sous Valéry Giscard d'Estaing le baril est passé à 18 dollars et la croissance à 2,5 p. 100.

« François Mitterrand, lui, a commencé son septennat avec du pétrole à 30 dollars et un taux de croissance international voisin de zéro. »

Sur ces données, lourdes, nous n'avons aucune prégnance d'autant que, quand ça va bien pour l'Amérique, le dollar monte, et, quand ça va mal, le dollar monte toujours. Dans ce contexte de conjoncture internationale aggravée, fallait-il s'interdire de relancer notre économie ? Fallait-il s'engager plus résolument encore dans la voie du déclin de nos structures industrielles ?

Ma réponse sera simple : la gauche n'est pas au pouvoir pour faire la politique de la droite. (Très bien ! sur de nombreux bancs des socialistes.) A l'époque, une mise à niveau des dépenses sociales était absolument nécessaire. Au surplus, la relance fut modeste, diversifiée, étalée : les mesures nouvelles ont représenté moins de 10 milliards en 1981 et les dépenses engagées en 1982 n'auront progressé que 17 p. 100 par rapport à 1981.

Y a-t-il eu une relations mécanique entre cet effet de relance et la fragilisation des comptes extérieurs ? L'I. N. S. E. E. déclare à ce sujet ne pas pouvoir apporter d'explication satisfaisante à la détérioration des échanges. La progression sensible des ventes de produits manufacturés étrangers ne peut résulter de l'accroissement finalement faible des salaires : 10,4 p. 100 en termes de pouvoir d'achat au 1^{er} septembre de cette année. N'est-elle pas plus un report de l'épargne des ménages aisés sur une consommation de « standing » ? L'interrogation est ouverte.

Si la relance n'a pu avoir tous les effets favorables escomptés cela est bien dû à la faiblesse du tissu productif national, puisque les déséquilibres fondamentaux se situent au stade des biens d'équipement, d'où l'effort nécessaire de rénovation industrielle.

Là où pêche le raisonnement du rapporteur général au Sénat, à bien le suivre, c'est qu'il faudrait renforcer le tissu économique avant d'impulser la consommation, tandis que l'impulsion est constamment nécessaire à ce renforcement de la compétitivité des structures. En somme pour ce distingué collègue, le redressement national devient une aporie.

Dans le même temps, il importe de commenter les fruits de cette relance qui furent de deux sorte.

D'abord, la croissance du pouvoir d'achat des prestations sociales, supérieure à 5 p. 100 au premier semestre de 1982, a conditionné l'évolution très favorable du pouvoir d'achat des ménages et de leur consommation. C'est dire que les engagements pris en matière de solidarité nationale ont été et sont tenus.

Ensuite, le pouvoir d'achat des entreprises individuelles s'est accru de plus de 4 p. 100 au cours de la même période et globalement la situation des entreprises s'est améliorée. Pour preuve, l'excédent brut d'exploitation des entreprises a crû de 17 p. 100 du dernier trimestre de 1981 au deuxième trimestre de 1982 inclus. On en revient à la situation du début 1980. La relance a eu du bon.

Et si je rapporte ces considérations à la baisse des prix, à la réussite du blocage des prix, et surtout aux résultats obtenus sur le front du chômage, c'est-à-dire à la réduction du chômage en chiffres absolus, même si ces résultats sont fragiles, ils sont uniques. Uniques pour la France depuis cinq ans, uniques avec le Japon, me semble-t-il, parmi les pays de l'O. C. D. E. Plus encore, la France, pour la première fois depuis huit ans, a créé, depuis le début de l'année, 80 000 emplois productifs. Ces éléments montrent qu'à long terme la France n'est pas mal partie !

D'ailleurs, les critiques que la droite adresse à l'encontre de ce budget ne portent pas sur les crédits, sur les choix budgétaires, ni sur les dépenses, ni même fondamentalement sur les dispositions fiscales. Ce qui est extraordinaire, c'est qu'elles ne portent pas sur le budget : elles se situent ailleurs. C'est un peu, pour parodier une publicité célèbre, comme si la droite répétait à satiété : « Il a la couleur d'un bon budget, il a le goût d'un bon budget, mais ce n'est pas un bon budget. » (Rires sur les bancs des socialistes.)

Et pour faire passer ce slogan, la droite argumente autour de trois thèmes :

En premier lieu, le déficit. Mais l'Etat français est un des moins endettés. Le chiffre remarquable, monsieur le ministre, que vous venez de révéler ne fait que conforter cette assertion. Et le déficit contrôlé et dynamique des finances publiques est sans doute une contrainte lourde dans la conjoncture actuelle. Pour preuve la décision de M. Kohl, quelques jours après sa désignation, après des déclarations très exigeantes sur les équilibres, qui accepte aujourd'hui d'accroître le déficit budgétaire de plus de 50 p. 100, lequel atteindra, en équivalent francs, 170 milliards.

Et puis on ne peut pas, sans tomber dans la démagogie, comme le fait la droite, à la fois s'alarmer devant les périls de la récession et demander que soient réduits de manière aveugle les déficits de l'Etat et de quelques grandes entreprises publiques.

Il en est de même du discours sur les prélèvements obligatoires qui est le deuxième thème autour duquel s'ordonne la critique. Au-delà du fait que cette question se pose sérieusement en raison de l'aggravation de la crise et de la baisse de la croissance depuis dix ans, cette polémique, largement stérile, ne peut contribuer qu'à épaissir le rideau de fumée qui enveloppe ce problème, d'autant que les éléments comptables ne sont pas obligatoirement consolidés de la même manière par l'O. C. D. E.

Tout le monde conviendra qu'en regard d'une évolution économique il y a eu une croissance des cotisations sociales. Mais cette évolution mesure également un niveau de solidarité même si l'effet redistributif n'est pas suffisamment parfait. Elle constitue, par ailleurs, un soutien puissant à l'économie nationale qui pourrait être d'autant plus efficace que l'effet redistributif serait fort. Mais surtout qui propose de réduire les allocations familiales ? Qui propose de réduire les prestations maternité ? Qui propose de réduire les allocations logement ?

Le Gouvernement s'est attaqué à bras-le-corps à l'accroissement des déficits sociaux, comme aucun gouvernement précédemment l'avait fait. Le Gouvernement s'était engagé à ce que le poids de la fiscalité d'Etat ne s'aggrave pas : elle est stabilisée. Parole est tenue. Monsieur le ministre, nous en prenons acte.

Enfin le troisième thème autour duquel est centrée la critique porte sur le caractère erroné, selon la droite, des hypothèses du rapport économique et financier pour 1983 : qu'il s'agisse de la croissance en volume du P.I.B., de la consommation des ménages, des investissements des entreprises et de la hausse des prix.

Il s'avère que les éléments prévisionnels de certains instituts spécialisés tournent autour de ces ordres de grandeur. Cela étant, les normes avancées sont évidemment ambitieuses et certaines conditions devront être réunies pour parvenir à ces résultats.

Je remarque au moins trois politiques sur lesquelles il est envisageable d'exercer une influence :

La première a trait à la vigilance dont le Gouvernement va devoir faire preuve, sans mettre en cause les acquis du blocage et la souplesse de la sortie, pour préserver la progression du revenu disponible des ménages les plus modestes et le maintien de celui des catégories immédiatement supérieures, de manière diversifiée pour atteindre la croissance de 2 p. 100 envisagée, compte tenu de la part dans notre pays de la consommation au sein de la demande globale.

La seconde politique est bien sûr relative à l'évolution de notre commerce extérieur. Sans doute, à long terme, la réduction du déséquilibre de notre commerce extérieur sera obtenue grâce à l'accroissement de notre compétitivité. Dans ce domaine, le problème est moins celui des parités monétaires que celui des coûts de production et, plus encore, de l'innovation et de l'agressivité commerciale.

Cela étant, à court terme, puisqu'on ne voit pas comment, dans les circonstances internationales présentes, les exportations pourraient notablement être augmentées, surtout dans une période de rapport monétaire comparatif défavorable, les mesures les plus fondamentales doivent tendre à freiner les importations. Il est possible, sur une période courte, d'économiser une partie des 10 p. 100 de nos achats à l'étranger qui constituent notre déficit actuel : on peut renforcer les règles d'origine, instaurer des mécanismes qui seraient davantage efficaces s'ils étaient mis en place à l'échelle européenne, sans pour autant mettre en cause la réglementation communautaire ou les règles du G. A. T. T.

Et puis, quelles vont être en 1983 les actions particulières pour renforcer plus encore la politique des économies d'énergie ?

La troisième politique porte sur l'environnement financier. Il faut accélérer le redéploiement des prêts bonifiés en faveur de l'industrie de telle manière que les financements stratégiques à moyen et à long terme soient montés à taux négatifs. Ce financement massif de l'industrie pose le problème non pas de l'encadrement comme garde-fou mais de l'adaptation souple et cohérente de l'encadrement du crédit. Certes, me dira-t-on, le financement des entreprises s'est très correctement déroulé, puisque les crédits bancaires se sont accrus de 16 p. 100 en rythme annuel, au premier semestre de 1982, et, ajoutera-t-on, les crédits désencadrés ont été sensiblement développés. Ces remarques sont justes. Mais il faut immédiatement ajouter que ce sont jusqu'à maintenant les banques qui ont assumé la charge de ces encours et que la période présente et à venir de rigueur ne leur permettra pas de prendre en charge ces coûts aussi aisément.

Bref, il n'est pas envisageable, dans une période aussi délicate, de se contenter d'une méthode quantitative de contrôle du crédit : s'impose une planification de la distribution sélective du crédit, complétée par des procédures plus fines d'éligibilité des demandes de crédit.

Et je n'insisterai pas sur les décisions structurelles à prendre tant pour modifier les modalités du financement du secteur public que pour financer les fonds propres des entreprises, notamment petites et moyennes : une rationalisation est assurément nécessaire si l'on veut mobiliser les moyens financiers adéquats.

L'action du Gouvernement tend à rétablir les équilibres, à poursuivre la lutte contre le chômage et à en finir avec une inflation excessive. Rarement un projet de budget aura aussi bien collé à la politique économique d'ensemble.

Cette action engagée doit contribuer à assainir une situation à partir de laquelle sera élaboré en 1983 le IX^e Plan qui deviendra pour cinq ans la référence obligée de l'action gouvernementale et de la transformation économique du pays.

De nouveaux rapports Plan-budget vont alors voir le jour, qui sont suggérés par la commission de réforme de la planification et inscrits dans la loi de réforme.

Dans des circonstances historiques mouvementées où le Plan doit être un cadrage global de notre développement et une stratégie contre-aléatoire d'ensemble, le budget doit être déployé à cette mesure planifiée du temps.

La nouvelle planification va s'ordonner autour de programmes prioritaires d'exécution qui constitueront le noyau dur des actions à moyen terme. Il conviendra donc de dégager pour les programmes prioritaires du IX^e Plan des moyens suffisants pour conduire les actions de moyen terme qui imprimeront à notre développement économique, social et culturel la marque profonde du changement.

Cela suppose d'organiser une bonne articulation entre les lois d'orientation et de programme existant — comme celle en faveur de la recherche et de la technologie — ou en cours de préparation — comme celle concernant la programmation militaire 1984-1988 — ou encore avec les objectifs quantitatifs que s'est assignés le Gouvernement en matière de dépenses budgétaires pour l'aide au développement ou la culture par exemple.

De même, il appartiendra au Gouvernement de prendre en compte le plus tôt possible dans le processus d'élaboration du projet de loi de finances pour 1984 les premiers projets de programme du IX^e Plan, afin de traduire convenablement les orientations de moyen terme dès la première année d'exécution du Plan.

Cette bonne articulation entre le Plan et le budget suppose ainsi que des redéploiements soient opérés à travers la masse des crédits budgétaires, afin de dégager les financements nécessaires aux actions prioritaires de moyen terme. Un effort significatif a été mené à cet égard dans le projet de budget que nous commençons à examiner aujourd'hui. Mais il faut maintenir et amplifier cette politique courageuse de remise en ordre de nos finances publiques. Cette politique de rationalisation de l'efficacité des finances publiques rend plus que jamais nécessaire la mise au point de projections triennales glissantes.

Les grands pays industrialisés — la République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis entre autres — disposent de tels instruments de gestion des finances publiques à court et à moyen terme.

Il faut mettre au point des instruments modernes de gestion des finances de l'Etat. La situation économique et financière de la France exige de faire apparaître clairement les priorités et les non-priorités qu'il faudra financer ou refuser de financer dans les prochaines années. Toutes les administrations doivent se mobiliser pour faire un effort de planification et de programmation de leurs activités.

La programmation budgétaire pluriannuelle apparaît bien comme un élément positif pour la conduite des finances de notre pays. De plus, elle permettrait au Parlement de mieux comprendre les choix budgétaires du Gouvernement et de mieux contribuer ainsi à son contrôle.

L'ambition du Gouvernement est conditionnée par le desserrement progressif de la contrainte extérieure qui résultera de la rénovation de l'appareil productif national. « La contrainte extérieure est le révélateur de la capacité relative des peuples », commentait récemment avec justesse un économiste.

Il n'y aura cependant pas de sortie de la crise par le bas, c'est-à-dire par une politique de baisse de la demande et de la production.

En effet, la restauration des équilibres ne se réalisera qu'en produisant plus et mieux, plutôt qu'en subissant des pertes de pouvoir d'achat. Et comme la croissance « ne sera pas au coin de la rue », il faut la vouloir et la construire, en comptant sur nos seules forces — vous avez eu raison, monsieur le ministre, de le rappeler et d'y insister — ; en mobilisant au mieux nos ressources internes comme nous l'enseigne l'actualité, afin de faire prévaloir cette stratégie mixte délicate à mettre en œuvre : de solidarité, d'une part, pour éviter un dualisme social, et

d'impératif industriel, d'autre part, pour élargir la marge de manœuvre. En somme, la sagesse de l'ambition gouvernementale c'est bien, en prenant le monde tel qu'il est, de maintenir le cap du changement, comme l'illustre le projet de budget pour 1983 que vous venez de nous présenter. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jans.

M. Parfait Jans. Monsieur le ministre, la stratégie budgétaire retenue par le Gouvernement pour 1983 tient compte de la situation difficile que nous traversons et nous propose des choix afin de permettre à la France de poursuivre le chemin choisi en 1981.

Vous avez refusé la facilité d'une simple reconduction du budget de 1982 majoré de l'inflation et vous avez fixé une priorité nationale, celle du renforcement économique. Nous sommes d'accord sur cette orientation car la France a besoin de reconquérir son appareil de production mis à mal par le patronat et l'ancienne majorité.

Elle a besoin de développer la recherche, elle a besoin de former des hommes pour cette économie d'avenir. Cette modernisation est indispensable aussi bien pour la reconquête du marché intérieur que pour l'acquisition d'une réelle compétitivité sur les marchés extérieurs.

Pour atteindre cet objectif, vous avez choisi la rigueur en matière d'orientation des dépenses publiques, de lutte contre l'inflation et de limitation du déficit budgétaire.

Vous avez dit il y a un instant que votre choix socialiste reposait sur l'alliance de la rigueur, de la justice et de l'espoir. Nous partageons cet avis, pourvu que la composante « justice » ne soit pas négligée.

Cette rigueur mise au service de l'emploi sera acceptée si elle remet en cause les inégalités qui demeurent importantes dans notre pays et si une lutte sans merci est menée contre les gâchis du capital.

C'est dans cet esprit que le groupe communiste présentera tout au long de ce débat des propositions réalistes, moins pour pousser à des dépenses nouvelles, que pour dégager des recettes supplémentaires alliant le souci de justice sociale et de justice fiscale à celui de l'efficacité.

Nous souhaitons ici, avec réalisme et esprit de responsabilité, renforcer l'orientation définie par le Gouvernement en faveur du développement économique et social. En matière fiscale, nous estimons que le choix de la rigueur doit se manifester dès à présent.

Certes, nous savons qu'une réforme fiscale ne peut se juger sur un seul budget. Et il est vrai que bien du chemin a été parcouru dans ce domaine depuis dix-huit mois. Nous savons aussi qu'en ce domaine l'improvisation doit être bannie et que la réflexion s'impose. Cependant, nous souhaitons que les efforts engagés en 1981 et 1982 soient poursuivis.

Nous apprécions positivement les innovations introduites dans ce projet de loi de finances, et nous nous félicitons que certaines mesures, proposées depuis des années par les députés communistes aient été retenues.

Ces avancées nous paraissent importantes, et je voulais, à cette occasion, souligner notre satisfaction. Il s'agit principalement de modifications concernant l'impôt sur les sociétés, avec l'aménagement apporté au régime des sociétés mères et de leurs filiales, ainsi que de la taxation des provisions des compagnies d'assurances. De la même façon, le taux du prélèvement forfaitaire libérateur sur les placements à court terme sera majoré.

Mais, parmi ces mesures, celle qui a sans doute retenu le plus l'attention concerne le retour de la tranche d'imposition à 65 p. 100 dans le barème de l'impôt sur le revenu. Cette tranche d'imposition avait été supprimée par Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre des finances. Ce rétablissement traduit la volonté du Gouvernement de faire un pas significatif vers une plus grande justice fiscale. D'autres mesures témoignent d'un souci identique, notamment l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation et le relèvement des limites d'application de la décote pour les plus bas revenus.

Ce dispositif pourrait à nouveau être amélioré comme le suggère la commission, puisqu'un amendement a été adopté qui propose d'étendre la déduction des frais de garde pour les jeunes enfants aux couples dont les deux conjoints exercent une activité professionnelle à temps plein. Cette mesure était depuis bien longtemps proposée par notre groupe dans le cadre d'une réelle politique familiale.

L'ensemble de ces mesures devrait, à notre sens, constituer une étape d'un processus plus vaste visant à renforcer la progressivité de l'impôt, de façon à faire mieux contribuer à l'effort national les détenteurs des plus hauts revenus, tout en allégeant la charge pour les contribuables modestes.

C'est bien dans ce sens que nous souhaiterions voir engagée une réforme fiscale proposée par le gouvernement de gauche.

La question demeure posée, et la réponse réside dans la recherche d'une répartition plus équitable et plus efficace de l'effort fiscal.

Or, nous le savons, la fiscalité actuelle traite encore de façon fort inégale les citoyens de notre pays et renforce les profondes inégalités de revenus et de patrimoines existantes qui sont sources de nombreuses fuites hors du système productif et de spéculations de toutes sortes.

La rigueur impliquerait pourtant que soit prélevé plus sur les privilégiés et que des mesures soient prises pour entraver l'exportation stérile de capitaux à l'étranger et inciter les profits à se réinvestir dans le secteur productif.

Loin d'accroître les coûts de production, de telles mesures seraient au contraire un facteur de réduction des charges parasitaires qui pèsent sur notre appareil productif comme sur les dépenses de l'Etat.

La taxation de certains frais généraux n'a-t-elle pas démontré que l'on pouvait avancer dans ce sens ? C'est pourquoi nous proposerons toute une série de dispositions à cet effet, et notamment la création d'une tranche supplémentaire à 2 p. 100 de l'impôt sur les grandes fortunes, qui correspond à une promesse du Gouvernement lors du débat sur les nationalisations ; une majoration des droits de succession au-delà de 500 millions et un milliard d'anciens francs, accompagnée d'allègements au bas de l'échelle ; une plus grande vigilance en ce qui concerne les déductions autorisées pour les sociétés, quant à la détermination de leur bénéfice imposable.

Ces propositions répondent au souci que j'évoquais précédemment, et nous souhaiterions qu'elles soient examinées attentivement afin que l'on puisse renforcer la stratégie fiscale contenue dans le projet de budget.

Or les mesures fiscales prévues dans le projet de budget pour 1983 font apparaître quelques hésitations, voire des pesanteurs que nous regrettons.

Je soulignais tout à l'heure l'aspect positif de certaines dispositions dont le rendement global devrait s'établir à 5,7 milliards de francs environ. Cependant, elles sont contrecarrées par des aménagements en sens inverse pour un montant légèrement supérieur, soit 6,2 milliards de francs. Il convient de s'interroger sur l'opportunité de telles mesures, et je pense notamment aux allègements prévus en matière d'imposition de plus-values dont le coût s'élèvera à 600 millions de francs, au relèvement du seuil d'abattement pour le revenu des obligations et à la suppression de la taxation sur les opérations réalisées en bourse — coût 660 millions — l'abaissement à 7 p. 100 du taux de la majoration exceptionnelle qui coûtera 1,5 milliard.

De la même façon, des mesures nous sont proposées prétendant pour favoriser l'épargne. Nous souhaitons qu'une distinction soit faite entre les petits épargnants et les détenteurs de fortunes ou gros revenus en ce qui concerne, par exemple, la possibilité de déductibilité des dividendes servis aux actions nouvelles.

D'autres dispositions tendent à favoriser uniquement les gros revenus. Ainsi, le taux du prélèvement forfaitaire libérateur sur le revenu des obligations sera maintenu à 25 p. 100, ce qui avantage d'autant plus les revenus élevés, qu'existe maintenant la tranche à 65 p. 100.

Le compte épargne en actions se substituera aux dispositions Monory. L'avantage fiscal, associé à ce nouveau produit, favorisera les souscripteurs disposant des plus hauts revenus.

Pour l'impôt sur le revenu, transformé en crédit d'impôt, l'essentiel du dispositif sera maintenu en l'état. Il sera même, à certaines égards plus avantageux. Peut-on ainsi changer le mot en sauvegardant la chose ? Pour notre part, nous répondons : non.

Le fond du débat réside bien ici dans la volonté de remettre en cause un mécanisme source de gâchis importants et d'injustice, et qui, de fait, revient à alléger l'imposition des revenus du capital.

Une telle orientation ne paraît guère refléter les objectifs que s'est assignés le Gouvernement en matière de justice fiscale et de solidarité. Pérenniser ou renforcer de tels systèmes revient à s'engager dans une spirale sans fin où l'avantage concédé hier doit être coûte que coûte dépassé pour satisfaire l'appétit croissant de quelques privilégiés. Telle une drogue, l'avantage fiscal sera demain insuffisant et induira, au cours du temps, des doses toujours plus fortes et excessives au regard de la situation que connaît notre pays.

Si nous nous félicitons de l'existence de l'article 54 qui prévoit en tout état de cause une peine de prison pour les fraudeurs fiscaux supérieures à un million de francs, nous constatons avec

regret que le projet de loi de finances n'a retenu aucune des suggestions contenues dans le rapport présenté par la commission d'information sur l'évasion des capitaux.

Le président de la commission des finances a présenté un amendement qui entrouvre la porte à ce sujet, et nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous l'acceptiez. Pour notre part, nous le voterons.

Enfin, nous avons appris avec étonnement que le Conseil des ministres, après examen des résultats du commerce extérieur, avait adopté des mesures qui nous seront présentées sous forme d'amendements du Gouvernement, favorisant exclusivement l'exportation. Nous émettons des réserves sur une politique orientée vers le tout à l'exportation. L'exportation en cette période de crise a des limites objectives. Le Président de la République a lui-même mis l'accent ces jours derniers sur la reconquête du marché intérieur.

Mais où sont les mesures favorisant la réduction des importations ? Certes, des crédits importants sont consacrés aux économies d'énergie, mais il faut réduire les importations des produits à forte valeur ajoutée pour améliorer l'équilibre de notre balance commerciale et pour relancer l'emploi. Il faut favoriser toutes les initiatives qui réduiront notre déficit commercial avec des pays comme les U.S.A., la République fédérale d'Allemagne et le Japon auxquels nous ouvrons davantage nos portes qu'ils ne le font pour nos marchandises.

Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions que nous a inspirées votre projet de loi des finances pour 1983.

Nous reviendrons tout au long du débat sur ces questions importantes, et nous serons amenés à formuler des propositions sur chacune d'entre elles. Nous le ferons avec le souci de construire et de faire avancer la politique progressiste voulue par la majorité du peuple français. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. Je traiterai, monsieur le ministre, de votre politique des investissements et des prélèvements obligatoires telle qu'elle apparaît à travers ce projet de budget.

Cette politique, monsieur le ministre, est encourageante, dans la mesure où, secouant la morosité d'un certain nombre d'entreprises, vous vous attachez à une nouvelle relance de l'investissement productif.

Pour ma part, j'approuve les augmentations de crédits que vous envisagez dans les secteurs de la recherche, de l'industrie, des transports, de la réhabilitation et, enfin, pour lancer de grands travaux susceptibles de favoriser les économies d'énergie. Nous ne pouvons qu'approuver ces orientations positives de votre projet de budget.

En revanche, je considère que dans son exécution, d'une part, et dans ses limites, d'autre part, cette politique est vulnérable et insuffisante.

La vulnérabilité de votre politique apparaît en matière d'investissements lorsqu'on examine l'exécution des investissements de deux fonds : le Fonds d'aménagement urbain et le F.D.E.S.

Brusquement, en pleine exécution budgétaire, vous décidez d'exclure du champ d'intervention du Fonds d'aménagement urbain tout ce qui concerne les secteurs sauvegardés, la réhabilitation et la politique de la restauration que vous soutenez budgétairement par ailleurs, puisque vous souhaitez passer de 140 000 à 200 000 logements réhabilités.

En ce qui concerne le Fonds de développement économique et social — et cela m'a beaucoup plus choqué — vous avez pris deux arrêtés d'annulation, l'un en février, l'autre en mai 1982, le premier portant sur 1 400 millions et le second sur 2 150 millions de francs. Vous avez ainsi diminué de près de 4 247 millions de francs les fonds destinés à l'investissement que vous entendez pourtant développer dans l'ensemble de l'économie.

Il faut aussi évoquer les difficultés de trésorerie et surtout les difficultés d'amortissement des investissements. Prenons l'exemple du blocage des loyers. Si la situation actuelle se prolongeait, comment pourrait-on élaborer des programmes de travaux d'isolation thermique ou de réhabilitation dans les offices et, dans les sociétés anonymes d'H.L.M., dans le cadre des sociétés d'économie mixte ?

Comment ferons-nous si, en aval, n'est pas menée une politique de rentrée de loyers, elle-même complétée par l'aide personnalisée au logement, seul moyen de garantir les emprunts contractés par les offices sociaux du logement ?

Cet aspect mériterait d'être revu, afin de rendre plus cohérents la sortie comme la rentrée de cette politique d'investissements.

Enfin, votre politique m'apparaît insuffisante — et je le dis en toute bonne foi — au regard de votre volonté affichée de réduire le chômage et de relancer l'économie jusqu'à une crois-

sance de 2 p. 100. Je ressens une assez profonde inquiétude en ce qui concerne les entreprises nationales et un profond regret en ce qui concerne le F. D. E. S.

J'ai toujours soutenu les entreprises nationales. Si j'ai refusé la nationalisation des entreprises de crédit et d'un certain nombre d'entreprises industrielles, j'ai accepté la nationalisation de la sidérurgie, qui s'imposait. Je peux donc en parler avec une autorité morale et politique.

J'ai fait les comptes. Du fait de la réduction cette année de la part de leur autofinancement — cette part ne sera que de 25 p. 100 — les entreprises nationales devront emprunter 63 135 millions de francs, contre 51 770 millions de francs l'an passé, soit une augmentation de près de 12 milliards. Ma question est donc la suivante : le marché monétaire étant ce qu'il est, ces entreprises nationales y trouveront-elles les ressources indispensables à l'accroissement escompté de leurs investissements ?

C'est par ailleurs avec un profond regret que je vous vois, monsieur le ministre, ramener la dotation du F. D. E. S. à un milliard de francs, alors qu'elle a été de 9 240 millions. Vous avez certes indiqué que vous alliciez réformer les circuits bancaires, mais aucune banque n'accordera des prêts aussi souples, aussi adaptés à la situation des petites et moyennes entreprises que les prêts du Fonds de développement économique et social. Ces P. M. E. ont bénéficié cette année d'une dotation de 815 millions de francs. Or aussi bien l'artisanat que le commerce ont encore besoin de ce fonds. Je puis en témoigner pour avoir, lorsque j'étais ministre du commerce et de l'artisanat, fait créer, dans la loi d'orientation, le conseil national du crédit artisanal. Une réflexion sur ce point devrait donc permettre d'améliorer votre projet de budget.

Enfin, l'analyse de la politique budgétaire de l'Etat montre que le poids des prélèvements obligatoires devient excessif. Alors que vous espériez limiter la part de ces prélèvements à 42 p. 100, vous arriverez à 44,5 p. 100, voire à 46 p. 100.

Si vous n'atteignez pas le taux de croissance de 2 p. 100 — et, sans vouloir vous décourager, je crois que, compte tenu tant de la quasi-stagnation de l'économie occidentale que du délai nécessaire pour qu'un investissement contribue de façon effective à la relance en raison d'un phénomène d'inertie bien connu, vous ne dépasserez pas 1 p. 100 — la proportion des prélèvements obligatoires sera excessive.

Et je ne suis pas seul à affirmer que vous n'atteindrez qu'environ 1 p. 100 du taux de croissance. Je lisais cet après-midi le rapport de la commission de Bruxelles, qui annonce qu'en dépit de votre politique de rigueur vous ne dépasserez pas ce taux. Au demeurant, cette perspective est tout de même encourageante. Il reste qu'elle n'est pas suffisante si les prélèvements obligatoires doivent atteindre pratiquement 46 p. 100.

Pour conclure, et pour qu'on ne m'accuse pas de ne présenter aucune proposition constructive, j'en ferai quatre.

D'abord, il faut redéployer l'effort du F. D. E. S. Vous pouvez le faire en cours d'année. Après tout, si l'on a parfois de mauvaises surprises dans les collectifs budgétaires, on peut aussi en avoir de bonnes. Redonnez donc au F. D. E. S. au minimum l'équivalent des 4 milliards de francs de prêts qu'il a accordés cette année. Il faudrait donc au minimum 3 milliards de plus, surtout pour l'industrie, quelles que soient les interventions directes dont vous pourrez la faire bénéficier par ailleurs.

Deuxième proposition : il convient de mieux articuler les emprunts des collectivités locales et l'emploi de leurs dotations globales d'équipement avec les efforts du fonds spécial de grands travaux. Vous ne pourrez en effet lancer de grands travaux qu'avec le concours des collectivités locales, lesquelles doivent prendre des dispositions programmées, planifiées. Sinon, l'incitation de l'Etat s'effectuera en quelque sorte dans le vide.

Troisième proposition : pour diminuer la quote-part des prélèvements obligatoires, allez plus loin en vous attaquant à la politique des seuils sociaux en matière de charges sociales des entreprises. Depuis, le début de cette législature, je formule une telle proposition et j'ai été, me semble-t-il, entendu, puisque, en deçà d'un effectif de dix, le Gouvernement a accepté un « lissage » des charges nouvelles sur cinq ans. C'est bien et c'est encourageant. Allez plus loin et relevez carrément le seuil de dix à vingt-cinq personnes. Vous créerez ainsi d'autant plus d'emplois que les entrepreneurs reprendront confiance grâce à l'allègement des charges sociales. En effet, le supplément des charges sociales n'est pas actuellement proportionnel à l'augmentation de la capacité de travail.

Quatrième et dernière proposition : au lieu de faire succéder les déblocages aux blocages, politique extrêmement difficile à mettre en œuvre, pourquoi ne pas inciter à une véritable politique contractuelle, non seulement au niveau salarial, mais au niveau économique entre producteurs agricoles et industriels, d'une part, grossistes et négociants, d'autre part, ainsi qu'avec les détaillants ?

Vous avez imposé un butoir aux détaillants en leur demandant de ne pas dépasser une certaine marge, que vous voulez réduire en 1983. Mais attention à l'équilibre et à la paix sociale s'agissant des commerçants et des artisans ! Il aurait bien mieux valu fixer des limites globales — dévaluation des prix, des marges et des charges — aux organismes interprofessionnels et inciter ces organismes à passer des contrats entre eux. Cette quatrième mesure, qui instaurerait une nouvelle politique économique complétant la vôtre, serait bénéfique pour le pays.

Ces quelques réflexions, monsieur le ministre, devraient permettre d'éclaircir, d'approfondir et de renouveler la pensée économique, tout en contribuant, je l'espère, à améliorer le budget de la France. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Monsieur le ministre, la loi de finances est traditionnellement un moment fort de la vie parlementaire et de la vie publique, mais de là à accepter le système des « artifices », comme dirait M. Robert-André Vivien, il y a un grand pas que d'aucuns se devraient, au moins par déontologie, de ne pas franchir.

Qu'en est-il, par exemple, de l'information publiée la semaine dernière dans une lettre hebdomadaire très lue, selon laquelle le déficit du budget de 1982 dépasserait le chiffre considérable de 145 milliards de francs ? On comprendra que le tout jeune rapporteur des comptes spéciaux du Trésor et des charges communes ait eu la curiosité de regarder ce qu'il en était. J'ai ainsi découvert qu'il existait un compte intitulé « avances aux collectivités locales ». Ces avances sont nécessaires parce que la taxe d'habitation et la taxe professionnelle ne sont perçues que dans la deuxième partie du dernier trimestre de chaque année. Par conséquent, s'il peut en résulter, notamment aux mois de septembre et d'octobre, un déficit de trésorerie relativement élevé, celui-ci n'a strictement rien à voir avec un déficit budgétaire.

Ce n'est pas très sérieux de présenter la situation budgétaire et, ce qui est beaucoup plus grave, la situation de la France en usant de tels procédés. Ça l'est encore moins quand des feuilles économiques très connues en sont responsables.

En guise de préambule à l'exposé que je consacrerai aux perspectives de développement industriel ouvertes par ce budget, je voudrais, monsieur le ministre, vous poser, à la suite de M. Parfait Jans, la question de l'amélioration de la connaissance des revenus non salariaux. Le groupe socialiste souligne depuis longtemps cette nécessité. Or ce n'est pas l'article 53 qui règlera cette question, même s'il comporte de bonnes dispositions incitatives pour passer du régime du forfait de type B.I.C. ou du forfait agricole au régime du réel.

Par conséquent, pourriez-vous nous fournir un échéancier de cette transformation fondamentale de la fiscalité qui permettra d'appréhender avec une précision suffisante les revenus non salariaux ? Il en va de la justice fiscale, mais aussi du niveau de l'incitation en matière d'investissement.

Ainsi, les agriculteurs soumis au régime du forfait ne bénéficient d'aucune prise en compte de leurs investissements par le biais des amortissements annuels. Au-dessus de 500 000 francs de chiffre d'affaires, le régime du mini réel ne leur permet d'en profiter que partiellement. Ce sont seulement les plus gros agriculteurs, ceux dont le chiffre d'affaires excède un million de francs, qui peuvent faire jouer pleinement les amortissements, grâce au régime du réel. Or la relance par l'investissement est un élément essentiel de la politique économique.

Mais je consacrerai l'essentiel de mon intervention à l'analyse des orientations budgétaires dans le secteur productif.

Le taux d'investissement est passé, pour l'ensemble de l'industrie, de 17,3 p. 100 pour la période 1969-1973 à 14,2 p. 100 pour la période 1974-1979 et à 13,6 p. 100 pour l'année 1981. Bien entendu, certaines bonnes âmes seront tentées de souligner la diminution enregistrée en 1981. Mais la situation de notre appareil productif ne peut s'apprécier sur de courtes périodes, ou alors nous accepterions la règle du court terme pour le développement industriel, ce qui serait une absurdité.

Cette réduction du taux d'investissement a eu pour effet de diminuer notre productivité et, par conséquent, notre capacité concurrentielle. C'est le résultat du vieillissement de l'appareil productif industriel.

De fait, votre projet de budget, monsieur le ministre, répond à l'objectif central de la politique économique du Gouvernement : permettre un développement industriel structurel grâce à une kyrielle d'actions en quelque sorte concentriques autour de l'industrie et des secteurs dont elle dépend.

Il en est ainsi des dispositions nouvelles en faveur de l'épargne, qui permettent à celle-ci de mieux répondre aux besoins en ressources à long terme des entreprises tant publiques que privées.

Il en est ainsi de la progression de 18 p. 100 en volume du budget civil de la recherche.

Il en est ainsi de l'effort considérable consenti en faveur de la formation professionnelle, dont les crédits publics progressent de 18 p. 100.

Quant aux crédits mêmes de l'industrie, ils atteignent 3 285 millions de francs en autorisations de programme au lieu de 2 417 millions de francs en 1982, soit une progression de 36 p. 100, et 4 282 millions de francs en crédits de paiement au lieu de 3 328 millions de francs, soit une augmentation de 28,6 p. 100. Dans un budget de rigueur, la priorité est ainsi établie, clairement et nettement.

Le ministère de l'Industrie a défini des axes de développement pour le long terme : électronique, productique, machine-outil.

Au niveau du court terme, des efforts importants ont été consentis en faveur des entreprises en difficulté. Pour les actions de restructuration sectorielle, les crédits de paiement progressent de 16,4 p. 100. Au C.I.A.S.I. a succédé le C.I.R.I., comité interministériel de restructuration industrielle. En un an, 75 000 emplois ont été préservés grâce à des subventions atteignant au total 550 millions de francs et qui ont été complétés par des prêts du F.D.E.S.

Mais il faut aussi parler de la régionalisation en cours avec les CORRI — comités régionaux de restructuration industrielle — ou grâce à l'action du Crédit d'équipement des P.M.E. et du Crédit national. A cet égard, la loi de finances pour 1983 doit être aussi l'occasion de dresser le bilan de l'action des structures décentralisées dans le traitement des entreprises en difficulté. Je pense évidemment aux C.O.D.E.F.I.

Les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises, qui ont vu le jour en 1977, ont le pouvoir de décider l'attribution de prêts du F.D.E.S. Au cours des douze derniers mois, 5 147 nouveaux dossiers ont été traités, dont 728 ont été présentés par des entreprises nouvelles regroupant près de 275 000 emplois. Parmi les dossiers retenus depuis un an pour examen approfondi, cinquante-six concernant généralement des entreprises importantes qui connaissent des difficultés sérieuses ont été transmis au C.I.A.S.I., le prédécesseur du C.I.R.I. Pour les 5 091 dossiers restants, dont une partie est encore en cours d'instruction, une solution a pu être trouvée au plan local dans 66 p. 100 des cas.

Dans ce cadre, les mesures le plus fréquemment prises par les Codefi se répartissent de la manière suivante : avances exceptionnelles de trésorerie : 49 p. 100 ; octrois de délais fiscaux et parafiscaux : 22 p. 100 ; interventions auprès des banques : 8 p. 100 ; accélération des paiements d'organismes publics et parapublics : 6 p. 100 ; prêts du F.D.E.S. : 6 p. 100 ; autres mesures : 9 p. 100.

A propos des Codefi, monsieur le ministre, je vous poserai deux questions.

Chacun dans son département, les élus de ce pays tiennent à ce que les réformes engagées soient mises en œuvre sans hiatus. En l'occurrence, c'est la question des Corri qui se trouve posée. On a retiré un certain nombre de prérogatives aux Codefi, qui subsistent, pour les transférer aux Corri. Or six Corri seulement ont été mis en place sur l'ensemble du territoire, ce qui est loin de correspondre au nombre des régions. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous fournir à cet égard un échéancier qui rassurerait les élus et les syndicalistes mais aussi les chefs d'entreprise, qui attendent beaucoup de ce type de structures ?

En second lieu, j'abonderai dans le sens de mon collègue Jean Royer, qui m'a précédé à la tribune. Lui au moins a toujours eu le souci de présenter des propositions constructives, tout en exerçant une aptitude à la critique qui n'est pas mince. Il a appelé votre attention sur le problème essentiel du F.D.E.S. Les dotations consenties à cet organisme ont été réduites, ce qui est tout à fait normal puisque les règles du jeu changent et que les banques joueront désormais le rôle fondamental. Cependant, le F.D.E.S. continue à financer les bonifications d'intérêts.

Tout irait bien si ses relations avec le secteur bancaire étaient parfaites. Mais comme ce n'est pas tout à fait le cas, je me permets de vous demander si des instructions très précises seront adressées au secteur bancaire, en particulier nationalisé, sur les conditions d'attribution de prêts aux entreprises en difficulté, afin de rendre réellement efficaces les fonds prévus au niveau du F.D.E.S. pour les bonifications d'intérêt.

La bataille pour le développement industriel repose ainsi, au niveau budgétaire, sur le triptyque que représente l'accroissement des crédits industriels, des crédits de recherche et des crédits de formation professionnelle. Bien évidemment, cet accroissement implique compensations et sacrifices. C'est tout le sens du discours sur la rigueur et du discours sur les priorités.

En cela, le Gouvernement prend une orientation courageuse et volontariste afin de permettre à la France de répondre à ce grand défi. En cela, le Gouvernement de la gauche se garde de la gestion à la petite semaine.

C'est pourquoi, avec un enthousiasme toujours renouvelé, nous sommes à vos côtés, monsieur le ministre, pour soutenir cette bonne loi de finances. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. René Souchon.

M. René Souchon. Monsieur le ministre, le budget pour 1983, tel qu'il nous est présenté, se veut un budget de lutte contre l'inflation, un budget pour l'emploi, un budget de réduction des inégalités. On pourrait encore trouver bien des qualificatifs : certains n'ont pas manqué de le faire et d'autres le feront.

Pour notre part, nous pensons que ce budget se caractérise surtout par le courage de la politique qui le sous-tend. Il n'est pas bon de fonder une méthode de gouvernement sur le refus d'appréhender la vérité. Le Gouvernement de M. Mauroy a eu la volonté d'expliquer aux Français les réalités de notre économie et de construire, pour 1983, un budget qui aille à l'essentiel.

L'essentiel, pour l'année à venir comme pour 1982, c'est la lutte contre l'inflation, et nous constatons avec plaisir qu'elle reste l'un des principaux objectifs du Gouvernement.

L'essentiel, c'est aussi une lutte contre l'inflation qui ne se fasse pas aux dépens de la lutte contre le chômage. Nous avons, jusqu'à présent, mieux réussi que tous les autres pays européens dans ce domaine — on ne le rappellera jamais assez — et ce qui reste à faire ne doit pas occulter l'acquis.

L'essentiel, c'est encore la lutte contre les inégalités et la mise en œuvre de la solidarité nationale : une solidarité vraie, susceptible de réduire les écarts entre favorisés et défavorisés, une solidarité pour assainir les mécanismes de notre économie et engager notre pays dans la voie d'une nouvelle croissance.

Cette solidarité, monsieur le ministre, la politique du Gouvernement l'érige en principe, et — si j'en crois l'opinion — tout le monde approuve ce principe. Mais, il faut le reconnaître, lorsqu'on traduit la solidarité dans les faits, dans les articles du projet de loi de finances, l'approbation se fait plus rare et trop nombreux sont ceux qui crient à l'infamie.

Il convient cependant de distinguer des degrés dans la réticence qu'inspire la mise en œuvre de la solidarité, et je crois nécessaire de rendre hommage à ceux qui acceptent de voir leurs revenus quelque peu amputés au profit de plus défavorisés qu'eux. Ceux-là jouent la carte de la France ; ils savent accepter quelques sacrifices personnels pour l'avenir du pays ; c'est une marque de civisme.

Sur le front de ceux qui acceptent mal la mise en œuvre du principe de solidarité et encore plus mal la rigueur de ce budget qui a l'ambition de s'attaquer aux vrais problèmes, il y a les petites et moyennes entreprises et les travailleurs indépendants. J'ai voulu essayer de savoir si les protestations émanant de ces secteurs d'activité étaient fondées, plus particulièrement en ce qui concerne le commerce et l'artisanat. J'ai donc lu avec beaucoup d'attention le dernier appel de l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie, et j'avoue qu'il m'a laissé perplexe sur plus d'un point.

On y réclame une action vigoureuse visant à réduire les coûts de l'appareil productif — commerces, industries et prestations de services — mais en même temps on condamne les mesures que prend le Gouvernement pour arriver à ce résultat.

La liberté de fixation des prix, la liberté de circulation des biens et des personnes, la liberté de circulation des capitaux y sont présentées comme la panacée pour lutter contre l'inflation.

Enfin, on y retrouve le leitmotiv de l'allègement des charges et de la nécessité de réduire l'inquiétude des chefs d'entreprise en éliminant leur rancœur, en gagnant leur confiance.

Ma perplexité vient d'abord de ce qu'on ne peut vouloir une chose et son contraire. On ne peut réclamer en même temps la liberté et le protectionnisme, protectionnisme contre les produits étrangers, protectionnisme aussi sur le marché intérieur vis-à-vis de certaines formes de distribution. Tout se passe, en fait, comme si on réclamait la liberté quand tout va bien et qu'on ne tolère pas que l'Etat n'intervienne pas immédiatement dès que surgissent les difficultés.

M. Christian Goux, président de la commission. Très bien !

M. René Souchon. Ma perplexité vient, en second lieu, de l'analyse des charges qui pèsent sur les entreprises industrielles, commerciales et artisanales.

L'analyse comparative fait apparaître que ces charges ne sont pas plus élevées en France que dans nombre de pays étrangers développés, notamment européens. Je crois donc que le problème est mal posé, à moins qu'il ne le soit avec des arrière-pensées politiques qui sentent fort la démagogie.

Je me tourne vers les bancs de la droite de cette assemblée, bien peu garnis au demeurant,...

M. Jean Proriot. Il y a la qualité ! (Sourires.)

M. René Souchon. ... pour demander comment l'ancienne majorité a pu gouverner vingt-cinq ans sans alléger les charges des entreprises, et même au contraire en les augmentant, et hurler aujourd'hui avec les loups pour réclamer leur allègement, sans préciser, bien entendu, comment il pourrait se faire. A la façon de M. Reagan, peut-être ?

Ma perplexité vient, enfin, de voir les chefs d'entreprise réclamer le rétablissement d'un climat de confiance entre eux et le Gouvernement. Il me semble que pour rétablir ce climat, il faudrait qu'il ait existé un jour !

Or, pour ma part, j'ai toujours entendu les chefs d'entreprise se plaindre, notamment dans le monde du commerce, de ne pas voir leur rôle suffisamment reconnu par l'Etat et déplorer le manque de confiance qui préside aux relations entre l'Etat et les entreprises.

Sur ce point en particulier, on pourra rétorquer, me semble-t-il, que le projet de budget 1983 témoigne, comme suite aux promesses du Premier ministre et du Président de la République, d'une volonté réelle de faire jouer un rôle primordial aux entreprises de toutes tailles, et plus particulièrement aux entreprises petites et moyennes et à l'artisanat.

Votre budget, monsieur le ministre, contient toute une série de mesures qui devraient répondre, au moins partiellement, aux aspirations des chefs d'entreprise concernés, mais j'ai l'impression qu'on s'efforce de faire en sorte qu'ils ne vous entendent pas.

Les entreprises manquent de fonds propres ? Votre budget prévoit un dispositif complet, répondant à la volonté d'accroître le volume des capitaux à risques. Les banques nationales, d'autres institutions financières spécialisées comme les sociétés de développement régional, les instituts de participation, les fonds communs de placement, plus ouverts aux petites entreprises, sont appelés à élargir leur champ d'action et leurs moyens.

La taxe professionnelle pénalise certaines entreprises, notamment celles qui emploient de la main-d'œuvre ? C'est vrai, et ce n'est pas le Gouvernement actuel qui en porte la responsabilité, mais celui de M. Chirac. Des mesures tendant à modérer la progression de la taxe professionnelle ont déjà été prises et une réforme de fond est à l'étude.

L'inflation est un handicap pour les entreprises ? L'attaque du mal à sa racine est le gage que la décélération sera durable. Or la diminution de l'inflation autorise un ralentissement des coûts salariaux.

Mais, pour réussir à lutter efficacement contre l'inflation, il faut avoir le courage de dénoncer certains circuits de distribution parasitaires et certains prestataires de services qui jouent avec les prix, même si ce n'est pas la généralité d'entre eux.

L'ensemble des chefs d'entreprise ne doit pas se laisser démoraliser par les abus commis par certains, mais il est du devoir des organisations de consommateurs et du Gouvernement de dénoncer les manquements à la loi. Et l'on voit bien que la liberté des prix n'est pas, elle non plus, la panacée !

Si l'on considère plus particulièrement le cas des entreprises commerciales et artisanales, le projet de budget pour 1983 propose des mesures exceptionnelles qui témoignent, plus que de longs discours, de la confiance qui leur est faite et de l'ambition du Gouvernement en ce qui concerne le rôle qu'elles doivent jouer.

Les règles relatives à la tenue des comptabilités seront, en 1983, simplifiées pour les rendre moins onéreuses et plus accessibles aux petits commerçants et artisans dont un trop grand nombre — 900 000 environ — sont encore au forfait. Les commerçants et artisans pourront plus facilement adhérer à un centre de gestion agréé et à ce titre bénéficier de l'abattement fiscal de 20 p. 100 qu'ils réclament depuis des années. Mieux encore, l'Etat prendra en charge une partie des frais de comptabilité, jusqu'à concurrence de 2 000 francs par an.

Rappelons enfin que le projet de budget pour 1983 institue une prime, d'un montant de 10 000 francs, à la création nette d'emplois dans l'artisanat, que des mesures d'allègement de charges sont prévues pour les entreprises qui franchissent le seuil de dix salariés, que le mécanisme de la compensation forfaitaire des salaires des apprentis pendant leur stage est prorogé, et l'on aura une idée de l'ampleur des efforts budgétaires fournis par l'Etat pour permettre aux entreprises commerciales et artisanales de jouer leur rôle.

Mais pour être complet et démontrer que le manque de confiance en l'avenir n'est pas justifié, il faudrait rappeler qu'à côté des mesures budgétaires que je viens d'énoncer est intervenu, il y a peu, le vote du statut du conjoint d'artisan et de commerçant et qu'il y aura, dans quelques temps, des dispositions particulières en faveur de la formation professionnelle des artisans et des coopératives artisanales. Ces mesures, si elles ne règlent pas tous les problèmes, sont autant de pas en avant vers la prise en compte du poids économique de ce secteur.

L'artisanat représente 800 000 entreprises et 1 200 000 salariés, soit 10 p. 100 de la population active. Le commerce représente 500 000 entreprises et 1 935 000 salariés, soit 12 p. 100 de la population active.

Au total, les deux branches du commerce et de l'artisanat couvrent 22 p. 100 de la population active française. C'est un secteur économique qui a été négligé pendant de nombreuses années et il n'est pas fondé aujourd'hui, alors que le Gouvernement de M. Mauroy a fait plus pour lui en dix-huit mois que l'ancienne majorité en dix ans à sombrer dans les états d'âme.

Certes, en contrepartie de tous les efforts réalisés par l'Etat en faveur des entreprises en général, et celles du commerce et de l'artisanat en particulier, il y a quelques contraintes. Ce sont celles qui ont trait à la mise en œuvre de la solidarité nationale que j'ai évoquée au début de mon propos.

Parmi ces contraintes, il y a la prise en compte par les entreprises du point supplémentaire de T.V.A. Il y a le blocage des marges. C'est vrai que c'est une charge pour les entreprises en cause. Mais les travailleurs indépendants, comme les salariés, doivent assumer leur part de solidarité.

Ils doivent également assurer leur part, comme les salariés, dans la lutte contre l'inflation.

La liberté de l'entreprise, tant réclamée, je crois pour ma part que c'est d'abord la liberté d'entreprendre.

Votre budget, monsieur le ministre, s'efforce de favoriser cette liberté, la plus fondamentale. L'avenir appartient à ceux qui savent risquer. Il est vrai qu'il est plus difficile d'entreprendre et de risquer aujourd'hui que dans les années de prospérité économique, mais il est plus difficile aussi de gérer l'entreprise France. Le Gouvernement et vous-même vous y employez au mieux. Nous approuvons les orientations de votre budget. Nous vous assurons de notre soutien. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien, pour un fait personnel.

M. Robert-André Vivien. Mesdames, messieurs, depuis que je siège dans cette assemblée, je crois n'avoir jamais porté d'attaque « en dessous de la ceinture ». Je combats une politique, je ne combats jamais les hommes. J'ai donc été, je l'avoue, surpris, indigné, attristé par la phrase de M. le ministre du budget.

Alors qu'il commençait son propos, je n'ai rien dit, j'ai simplement ri, ce qui était mon droit.

M. Guy Bêche. Vous riez fort !

M. Robert-André Vivien. Je ris fort, c'est vrai. C'est une question de coffre, monsieur Bêche !

Je riais donc. Or, M. le ministre, dans un style qui, à mon avis, n'est pas le sien, m'a conseillé, pour garder au débat sa qualité et éviter que j'interrompse sur tout, de me rendre dans mon lieu favori, et il a désigné d'un geste ample la partie Est du palais qui englobe le salon de coiffure, la bibliothèque et la buvette.

M. Guy Bêche. Il parlait de la bibliothèque, évidemment.

M. Robert-André Vivien. Merci pour la bibliothèque !

M. Joxe m'ayant conseillé un jour de me rendre à la buvette, je l'y ai emmené avec moi, et il a pu apprendre, de la bouche même des serveurs, que je buvais de l'eau d'Evian et du thé-itron.

Monsieur le ministre, je ne crois pas que la méthode dont vous avez usé soit bonne pour la démocratie, bonne pour les rapports entre le Gouvernement et le Parlement. J'ai la réputation d'interrrompre souvent et il est vrai que j'interrromps, car je pense que cela ajoute au débat et parce que j'ai le droit de m'exprimer. Mais vos propos m'ont peiné, car nous nous sommes connus il y a longtemps, lorsque vous étiez un bon commissaire des finances — bon au point de vue travail, pas dans le sens majoritaire. (Sourires.)

Je suis persuadé que vous allez m'expliquer que, sachant que je suis bibliophile, c'est à la bibliothèque que vous songiez. Pour la buvette, et bien que je n'y sois pas assidu — mes collègues socialistes le savent — j'aurais plaisir à ce que vous m'y offriez le verre de l'amitié. Pour moi, ce sera du Contrex, pour vous, ce que vous voudrez. (Sourires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget. Monsieur Vivien, nous nous connaissons, en effet, de longue date. Nous avons des relations anciennes, peut-être même une sorte de complicité. Nous avons passé de longues nuits ensemble sur ces bancs. Si mes paroles ont pu vous toucher, ce n'était bien sûr pas dans mon intention.

Ce que j'ai simplement voulu dire, et vous l'avez fort bien compris, c'est que dans un débat très sérieux et très important comme celui-ci, et même s'il n'exclut pas une certaine vivacité, il n'est pas bon que des interruptions incessantes fassent perdre le fil de la discussion.

Quant au lieu auquel je pensais, il ne s'agissait ni de l'un ni de l'autre de ceux que vous avez plus particulièrement évoqués, mais du salon de coiffure. (Sourires.)

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1983, n° 1063 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN